



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 015 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 12 mai 2010

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 12 mai 2010

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Messieurs, bienvenue à cette séance du Comité permanent des pêches et des océans. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de prendre le temps de venir témoigner devant notre comité, malgré vos emplois du temps chargés, pour nous donner vos points de vue et répondre aux questions que les membres du comité vous poseront éventuellement, une fois tous vos exposés terminés.

Permettez-moi de vous résumer notre façon de procéder. Nous accordons habituellement à chaque témoin 10 minutes pour son allocution liminaire. Si vous entendez un bip, c'est la minuterie du greffier. Je vous demanderais alors de conclure votre allocution. Nous essayons généralement de ne pas interrompre nos invités, mais, comme les membres du comité le savent bien, nous devons nous plier à des contraintes de temps, et ils essaient de poser le plus grand nombre de questions et d'obtenir le plus grand nombre de réponses qu'ils le peuvent durant le temps qui leur est accordé. Je vous demanderais de respecter le plus possible le signal de la minuterie.

Vos micros s'allument automatiquement. Vous n'avez pas besoin de les allumer.

S'il n'y a pas de questions, je demanderais à M. MacDonald de commencer son allocution. Il sera suivi par M. Dill.

Monsieur Byrne, vous invoquez le Règlement. Vous avez la parole.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Je rappelle à notre premier témoin, qui représente Wild Canadian Sablefish Ltd., qu'il est de ce côté-là de la salle et non de l'autre, où il se trouvait lorsqu'il présidait le Comité permanent des pêches et des océans.

Le président: J'ai vu M. MacDonald me faire signe de la tête pendant que j'avertissais les témoins des contraintes de temps et que je leur parlais de la minuterie. Je sais qu'il en est pleinement conscient.

L'hon. Gerry Byrne: Cela dit, je pense qu'il nous appartient à tous de souhaiter la bienvenue à notre ancien collègue, un ancien membre et ancien président du comité.

Je crois que vous serez d'accord avec moi pour souhaiter la bienvenue à M. MacDonald, monsieur le président.

Des voix: Bravo!

Le président: C'est une très bonne idée.

Merci d'avoir pris le temps de venir témoigner, monsieur MacDonald. Il est bon de revoir parmi nous un ancien parlementaire.

Monsieur MacDonald, je vous cède la parole. Voudriez-vous commencer votre allocution liminaire?

M. Ron MacDonald (président, Wild Canadian Sablefish Ltd.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, et je remercie également les membres du comité. Je suis vraiment heureux de pouvoir venir vous parler un peu de mon expérience de président de Wild Canadian Sablefish et de directeur général de la Canadian Sablefish Association, dans le cadre de l'étude de l'aquaculture et des politiques sur l'aquaculture réalisée par votre comité.

Je vais vous faire un résumé qui vous permettra de comprendre pourquoi il est question aujourd'hui de la morue charbonnière. Les entreprises aquacoles de la côte ouest, en Colombie-Britannique, élèvent deux espèces de poissons. La première espèce est le saumon, dont l'élevage a soulevé une controverse et qui fait actuellement l'objet d'une enquête fédérale. La seconde espèce est la morue charbonnière.

Les consommateurs ne connaissent pas bien la morue charbonnière, que l'on appelle aussi la morue noire de l'Alaska. Au Canada, on a choisi le nom « morue charbonnière » premièrement parce que c'est le terme exact et deuxièmement parce que, sur les marchés où nous vendons ce poisson, le nom que nous lui donnons est synonyme de qualité supérieure.

Environ 47 permis de pêche à la morue charbonnière sont détenus actuellement en Colombie-Britannique. C'est une pêche que l'on pratique depuis environ 45 ans. Au départ, c'était une pêche expérimentale. Les Japonais l'avaient développée avant l'établissement de la zone économique de 200 milles. C'est pourquoi, jusqu'à il y a trois ans, pratiquement tout le marché se trouvait au Japon. C'est principalement un produit d'exportation. Au Canada, même à Vancouver et Coquitlam, il est très difficile de trouver ce poisson, sauf dans les restaurants cinq étoiles.

Le secteur de la pêche à la morue charbonnière représente des investissements de 350 millions de dollars. Plus de 300 personnes y travaillent chaque année, et le total autorisé des captures est, cette année, de 2 400 tonnes. Dans le passé, ce total a varié entre 3 600 et 4 900 tonnes, mais il a été considérablement réduit au cours des dernières années par mesure de protection de l'espèce. D'ailleurs, notre pêche a la réputation d'être l'une des mieux gérées non seulement au Canada, mais à l'échelle de la planète.

Nous avons probablement été le premier groupe de pêcheurs, ou peut-être l'un des deux premiers groupes, à conclure un accord de cogestion avec le ministère des Pêches et des Océans. Cela nous a très bien réussi. Nous sommes des partenaires dans la gestion des stocks.

Nous investissons entre 750 000 et 1,5 million de dollars par année pour effectuer des études, de manière à cerner le mieux possible la situation des stocks. Nous nous assurons de limiter nos prises à des quantités viables. Nous collaborons avec les scientifiques du ministère et nous avons nos propres scientifiques sur le terrain.

La pêche se fait entièrement soit avec des palangres, soit avec des casiers. C'est avec des casiers que la plupart des prises se font, et nous sommes assez fiers de pouvoir dire que nos méthodes de pêche sont respectueuses de l'environnement. L'aire marine protégée Bowie Seamount a été, je crois la première du genre en Colombie-Britannique. Il a fallu négocier pendant des années pour définir, concernant cette aire, un plan de gestion auquel tout le monde a fini par souscrire. Nous avons été passablement heureux d'entendre la Fondation David Suzuki affirmer que la pêche avec des casiers était une pêche assez respectueuse de l'environnement pour être pratiquée même dans une aire marine protégée, quoique de façon limitée. Nous faisons très peu de captures accessoires avec les casiers, et c'est le cas également avec les palangres.

Nous nous heurtons à des problèmes. Les aires marines protégées constituent l'un de ces problèmes. Il y a notamment un projet de création d'une aire marine protégée près de l'île Haida Gwaii, dans les îles de la Reine-Charlotte. Les projets de ce genre créent un fort degré d'incertitude pour les pêcheurs, qui ne savent pas quel accès ils auront à leurs lieux de pêche, à l'avenir. Nous subissons les conséquences des accords relatifs aux traités, qui sont nombreux en Colombie-Britannique et qui, dans de nombreux cas, nous privent de nos droits de pêche.

Nous rencontrons des difficultés résultant de l'intégration. En effet, je vous signale que la pêche aux poissons de fond, en Colombie-Britannique, est la première du genre à être pleinement intégrée, dans le monde. La morue charbonnière est l'une des six espèces faisant partie de cette intégration. En soi, ce n'est pas vraiment un problème, la gestion, elle, présente des difficultés, car nous sommes désormais pleinement responsables de chaque poisson capturé. Alors, si nous capturons une scorpène, nous devons nous assurer que nous pouvons louer un quota à un détenteur. Nous sommes entièrement responsables de la capture de ce poisson, et nous devons le comptabiliser.

Même le ministère des Pêches et des Océans nous cause des problèmes. Les programmes de transfert de permis pour les pêcheurs autochtones et pour la pêche communautaire présentent des difficultés pour nous. Ainsi, nos détenteurs de permis paient des frais légers pour financer le fonctionnement de l'association, l'exécution des accords de cogestion et la réalisation des études. Mais, lorsque le ministère leur achète des quotas et qu'il accorde des permis dans le cadre de ces programmes, il ne paie pas les frais.

Ainsi, nous ne subissons pas des pressions aussi fortes que d'autres pêcheurs, mais, au fil du temps, à moins qu'une solution législative puisse être trouvée pour fixer les conditions d'attribution des permis, le gouvernement fédéral verra sa capacité de cogestion diminuer pour bon nombre d'espèces. Le problème se posera probablement plus tôt pour la pêche au flétan, mais il finira aussi par se poser dans notre cas.

• (1540)

La morue charbonnière est un poisson d'eau profonde qui a une longue durée de vie. L'espèce se reproduit dans des anses. Les pêcheurs qui détiennent des permis ont volontairement cessé de pêcher dans les anses il y a un certain nombre d'années, parce que nous considérons ces endroits comme des aires de reproduction pour le poisson. Les morues qui se vendent sur le marché pèsent habituellement entre trois et sept livres.

Nous avons adopté une approche différente pour développer notre pêche au cours des trois dernières années. Sachant que le volume allait devoir baisser, nous avons décidé d'accroître la valeur de notre poisson. Nous sommes partis à la recherche de nouveaux marchés

pour avoir d'autres débouchés que le Japon. Il y a trois ans, le poisson se vendait 4,23 \$ la livre au quai. La semaine dernière, aux enchères, il a atteint 7,94 \$ la livre. Donc, malgré la réduction importante des quotas, notre pêche peut encore rapporter beaucoup, et le poisson n'est pas près de perdre sa valeur puisque nous prévoyons diversifier nos produits.

Notre association a toujours été favorable à l'aquaculture pourvu qu'elle soit bien réglementée et que l'on adopte une approche préventive dans l'établissement des exploitations piscicoles, en particulier lorsque le gouvernement décide que l'aquaculture peut se faire dans des cages en filet, dans la mer.

Nous craignons pour la santé des stocks de morue charbonnière. D'autres espèces, comme le saumon, peuvent lui transmettre des parasites, comme le pou. Certaines maladies nous inquiètent beaucoup, comme la furunculose et la vibriose, qui peuvent être mortelles. Lorsqu'une telle maladie se déclare dans une population captive, celle-ci peut être entièrement décimée. Cela s'est produit l'année dernière dans l'un des rares élevages de morues charbonnières de la Colombie-Britannique. C'était une épidémie de furunculose, et tous les alevins sont morts. Nous craignons que de telles maladies se répandent parmi les morues sauvages parce que, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, nous ne savons pas ce qui se produirait si une épidémie sérieuse se déclarait parmi les morues sauvages.

Nous avons suivi attentivement l'évolution de la situation du saumon, et je crois que tous les gens qui sont ici aujourd'hui seraient d'accord pour dire que, si c'était à recommencer, il faudrait certainement faire les choses différemment. Les élevages de saumons dans des cages en mer suscitent une énorme controverse quant à leurs effets sur les saumons sauvages. Vous avez entendu ce que vous a dit Mme Alexandra Morton, avec laquelle nous collaborons étroitement. Elle a manifestement de solides données et un point de vue bien éclairé sur le système des cages en mer et les conséquences qu'il a pu avoir sur certaines espèces sauvages, dont les stocks sont en déclin et qui font l'objet d'une enquête judiciaire.

Nous croyons qu'il y aurait lieu d'effectuer une analyse des carences dans la recherche scientifique relativement à la morue des sables, tout comme il aurait fallu procéder à une telle analyse avant de distribuer généreusement les permis d'élevage de saumons. Dans le cas de la morue charbonnière, l'élevage est encore une activité embryonnaire. Je crois qu'il existe actuellement une éclosion et trois ou quatre exploitations. Nous manquons d'information. Lorsque cette industrie était réglementée par le gouvernement provincial, il nous était très difficile d'obtenir des données. Nous croyons que de 40 à 50 permis ont été accordés. Trois exploitations sont actives. Pour ce qui est des autres permis, il faudra d'abord que l'exploitation soit approuvée.

Nous ne disposons pas d'un portrait fidèle de notre pêche. Nous savons que notre poisson a pris de la valeur. Nous savons que des parasites se sont transmis à d'autres espèces et à la nôtre. Lorsque le gouvernement provincial était encore responsable de délivrer les permis d'aquaculture dans les eaux de la Colombie-Britannique, nous l'exhortions premièrement à effectuer une analyse des carences dans la recherche, deuxièmement à cesser de délivrer des permis d'élevage de la morue charbonnière dans des cages en mer, troisièmement à faire des études sur l'élevage en vase clos. Nous avons offert au gouvernement de l'argent pour financer les études. Nous lui avons offert de lui fournir toutes les données nécessaires à la constitution d'une banque de données permettant de développer comme il se doit l'élevage de la morue charbonnière, à condition qu'une telle pratique soit économiquement et biologiquement viable.

J'aurais encore des choses à dire, mais je suis bien conscient de vos contraintes de temps. Si vous voulez me poser des questions sur ces autres sujets, je serais heureux de pouvoir en parler. Il s'agit notamment du transfert de responsabilité pour la délivrance des permis ainsi que du jugement du 2 septembre 2009, dans lequel le juge Hinkson a indiqué que l'accord de 1988 prévoyant le transfert, à la Colombie-Britannique, de la responsabilité de délivrer les permis était anticonstitutionnel. Le ministère fédéral des Pêches et des Océans est en train d'élaborer une réglementation en vue de prendre en charge l'administration de l'aquaculture au Canada et de l'appliquer à notre situation, en Colombie-Britannique. Je répondrais aussi volontiers aux questions sur les conséquences potentielles qu'une mauvaise réglementation pourrait avoir sur l'avenir du secteur de la morue charbonnière sauvage au Canada.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacDonald.

Allez-y, monsieur Dill.

M. Lawrence Dill (professeur émérite, Département de sciences biologiques, Université Simon Fraser): Premièrement, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous cet après-midi, bien que ce soit par vidéoconférence. Je sais que des gens se sont donné beaucoup de mal pour faire les préparatifs nécessaires à mon témoignage, et je leur en suis reconnaissant.

Je suis professeur d'écologie à l'Université Simon Fraser, à Vancouver, et je fais de la recherche sur le saumon et d'autres espèces marines depuis plus de 40 ans. J'ai publié plus de 140 articles scientifiques et, pour souligner mon travail, j'ai été nommé membre de la Société royale du Canada.

Avec mes étudiants des cycles supérieurs, j'ai publié plusieurs articles scientifiques sur le pou du poisson. J'ai aussi été membre du comité consultatif scientifique du forum de la Colombie-Britannique sur le saumon du Pacifique, et j'ai participé à la conception du programme Broughton de recherche sur les écosystèmes. Je suis en outre coauteur d'un rapport majeur sur le pou du poisson et l'aquaculture pour le World Wildlife Fund. Je pense qu'on peut me qualifier de scientifique crédible, mais je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Dans le cadre du débat actuel concernant les effets du pou du poisson sur le saumon sauvage, il est facile de se perdre entre les affirmations des uns et des autres, surtout lorsque la presse les présente comme si elles avaient toutes le même poids. Pourtant, certaines affirmations, notamment celles qui proviennent de scientifiques indépendants et crédibles, sont beaucoup plus susceptibles d'être vraies que les opinions et les demi-vérités venant des porte-parole du secteur de l'aquaculture, qui ont nettement des intérêts particuliers à défendre, ou venant des scientifiques de l'administration provinciale ou de l'administration fédérale, qui ont le mandat d'appuyer l'aquaculture.

Je suis désolé, mais je vais devoir prendre un instant mon air de professeur qui fait sa leçon à ses étudiants. Je crois qu'il est important de savoir ce que l'on entend par le mot science. La meilleure définition que j'aie entendue dit que la science est un moyen de connaître. C'est une méthode qui nous permet de comprendre la nature. Un scientifique est une personne qui utilise la méthode scientifique pour acquérir cette compréhension. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de posséder un doctorat, honorifique ou non, pour appliquer cette méthode.

Dans la méthode scientifique, on émet une hypothèse pour expliquer un phénomène, puis on cherche à recueillir de l'information pouvant la réfuter. Cette information peut provenir de

l'observation ou, dans le meilleur des cas, d'une expérience. Si nous n'arrivons pas à réfuter une hypothèse, nous commençons à avoir des raisons de croire qu'elle est vraie, mais nous ne pouvons pas dire que nous en avons la preuve. Nous acceptons l'hypothèse et continuons d'essayer de la réfuter en faisant de nouveaux tests. Si tous les résultats de nos tests et de nos observations concordent, nous avons des raisons assez solides de croire que l'hypothèse est vraie.

Nous devons ensuite communiquer cette nouvelle connaissance à d'autres scientifiques, et c'est à cette étape que la démarche se corse. Nous rédigeons un article et nous l'envoyons à un périodique, qui le confie à des juges anonymes chargés de le décortiquer et de trouver des raisons de ne pas le publier. Si nous sommes chanceux, nous devons peut-être effectuer seulement quelques modifications mineures avant que l'article soit publié. Sinon, le périodique exigera des modifications importantes ou rejettera tout simplement l'article. Plus le périodique est de fort calibre, plus il est difficile d'y faire publier un article et plus les scientifiques peuvent se fier aux conclusions qui s'y trouvent.

Je vous ai mentionné que la façon idéale de tester une hypothèse consiste à faire une expérience. Par exemple, si nous posons l'hypothèse que l'effet A est lié à la cause B, nous enlevons la cause B pour voir ce qui se produira. C'est facile à faire dans un laboratoire, mais très difficile sur le terrain. Heureusement, dans l'archipel Broughton, des expériences de ce genre ont été réalisées deux fois. En 2003, la province a exigé l'arrêt de l'élevage de saumon, et le nombre de saumons roses adultes remontant les cours d'eau l'année suivante a augmenté. En 2006 et 2008, les pisciculteurs ont commencé à traiter leurs poissons juste avant que les saumoneaux sauvages retournent à la mer. Ceux-ci se sont donc retrouvés avec moins de poux, ce qui a augmenté le nombre de saumons adultes remontant les cours d'eau par la suite. Ces données confirment très solidement l'hypothèse de l'effet de l'élevage.

Voilà où nous en sommes concernant le pou du poisson et le saumon sauvage. Toute l'information dont nous disposons confirme l'hypothèse voulant que le pou du poisson prolifère parmi les saumons d'élevage vivant dans des cages en mer, que, dans sa phase infectieuse, les poux s'attaquent aux saumoneaux sauvages passant à proximité des cages, et, lorsqu'ils sont en nombre suffisant, peuvent les tuer, et, enfin, que ce phénomène cause une diminution des stocks de saumon sauvage.

C'est l'évaluation que je fais de la situation. Elle s'appuie sur mes travaux et sur ceux d'autres scientifiques, en particulier de Martin Krkosek, que vous avez entendu la semaine dernière. Permettez-moi de vous mentionner que ses travaux ont été publiés dans les meilleurs périodiques du domaine, c'est-à-dire ceux qui ont les exigences de qualité les plus élevées. Ses conclusions et celles des autres scientifiques, y compris les miennes et celles d'Alexandra Morton, ne devraient surprendre personne. À toutes fins utiles, la même chose s'est produite partout dans le monde où l'on a pratiqué l'élevage du saumon dans des cages en mer, que ce soit en Norvège, en Irlande ou en Écosse. Alors, un nombre plutôt important de scientifiques crédibles, dont je fais partie, ne sont pas d'accord avec le vétérinaire de la province, Mark Sheppard, lorsqu'il prétend que nous véhiculons des absurdités totales et lorsqu'il dit que nous manquons d'information pour affirmer que les poux issus des saumons d'élevage ont un effet néfaste sur les saumons du Pacifique.

•(1550)

J'ai dit tout à l'heure que la science n'arrivait jamais à établir des preuves définitives. Il reste toujours un petit élément d'incertitude, qui peut être très petit, mais dont on cherche néanmoins à se servir pour discréditer le travail réalisé, ce qui est inapproprié. Les gens qui ne veulent pas croire les résultats ont comme tactique courante de monter en épingle le degré d'incertitude qui peut subsister, comme le font ceux qui nient les changements climatiques ou les fabricants de cigarettes. C'est un faux argument. Les conclusions des scientifiques sont amplement étayées et justifient parfaitement que le ministère des Pêches et des Océans invoque le principe de précaution et fasse disparaître l'élevage du saumon dans les routes migratoires des saumons sauvages.

Merci beaucoup.

•(1555)

Le président: Merci, monsieur Dill.

La parole est à vous, monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup.

Bienvenue à vous deux. C'est un plaisir de vous avoir avec nous. Nous avons certainement reçu beaucoup d'information sur cette question et, comme M. Dill l'a indiqué, nous avons entendu beaucoup d'affirmations contradictoires.

Monsieur MacDonald, vous avez parlé des aires marines protégées. J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet ainsi que sur le transfert, l'affaire devant les tribunaux et la réglementation fédérale qui en résulte. Je pense que c'est ce dont vous vouliez parler.

Monsieur Dill, comme nous avons entendu des points de vue divergents au sujet du pou du poisson, j'aimerais que vous nous expliquiez un peu cette question, si vous avez le temps. Personne ne prétend que le pou du poisson n'est pas issu de la nature sauvage, mais il se reproduit à un rythme très élevé dans les milieux fermés.

Je pense que ça suffit pour l'instant.

M. Ron MacDonald: Merci, monsieur MacAulay.

Je ne dirai jamais assez combien j'appuie le travail de M. Dill et des autres scientifiques crédibles. Je pense qu'il est très malheureux que certains scientifiques du ministère des Pêches et des Océans aient essentiellement entrepris de miner la crédibilité de ces personnes pourtant tout à fait dignes de foi. Cela n'ajoute rien au débat et ne fait que diviser des gens compétents et les empêcher de trouver ensemble les bonnes solutions. Je voulais simplement faire cette remarque à propos du commentaire de M. Dill.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur MacDonald, pourriez-vous également nous dire quel est, selon vous, l'effet du pou du poisson sur le nombre de saumons ayant remonté les cours d'eau, qui a été de 1,7 million plutôt que de 10 ou 11 millions?

M. Ron MacDonald: Merci, monsieur le président.

Je gère la pêche d'une espèce sauvage. Nous avons beaucoup de règles et elles sont parfaitement justifiées. Elles visent à assurer le maintien des stocks. Nous devons permettre à l'espèce de se renouveler en ne pêchant pas trop de poissons. Nous essayons de développer cette pêche pour que les Canadiens en tirent des avantages économiques. Les pêcheries sont des ressources publiques. J'ai été député et j'ai présidé votre comité. Aujourd'hui, je travaille dans le secteur de la pêche. Alors, je ne pense pas avoir un parti pris. Je lis tout ce qu'il m'est possible de lire, mais je peux vous dire que le ministère réserve à la pêche des espèces sauvages un

traitement complètement différent, par rapport au secteur de l'aquaculture.

Je ne sais pas si vous avez pu entendre le témoignage d'Alexandra Morton. Personnellement, je n'ai pas pu le lire, mais l'année dernière, je l'avais emmenée à Ottawa. Nous avions rendu visite au ministre et à beaucoup de membres de votre comité. Elle cherchait à convaincre le gouvernement fédéral d'intervenir, alors que la tragédie se déroulait.

J'ai été vraiment frappé de voir jusqu'à quel point le ministère pouvait être incohérent dans l'application de la loi. Nous n'avons pas le droit d'allumer les phares de nos bateaux. C'est ce qu'on appelle de la pêche à la lumière. C'est interdit la nuit parce que ça attire toute la nourriture. Ça attire le poisson. Tout ce qui se trouve dans l'eau est attiré par la lumière.

Or, les cages des piscicultures sont éclairées toute la nuit. On essaie ainsi de stimuler la croissance des poissons, quel que soit le principe biologique invoqué, mais on attire aussi par la même occasion des poissons sauvages. Certains deviennent de la nourriture et d'autres viennent chercher de la nourriture. Ils sont attirés vers les cages, où le pou du poisson est abondant et où les maladies éventuelles se propagent vite.

Cette pratique nous étant interdite, nous avons demandé au ministre, lorsque nous sommes venus à Ottawa, d'appliquer la réglementation comme il le fait pour la pêche des espèces sauvages. Nous lui avons indiqué qu'il fallait faire une vérification à quai. Nous devons compter et mesurer chaque poisson, mais, dans le cas de l'aquaculture, la vérification à quai ne se fait pas. Il est illégal de capturer une morue charbonnière et de la vendre, à moins de détenir un permis. Pourtant, des personnes ayant travaillé dans le secteur de l'aquaculture nous ont affirmé que d'autres espèces sont capturées en même temps que les saumons d'élevage, lorsque les exploitants les sortent de l'eau, sans toutefois que ces autres espèces soient comptabilisées. Si vous agissiez ainsi, monsieur le président, vous pourriez être inculpés en vertu de la Loi sur les pêches. Mais, lorsque ce sont des exploitants aquacoles qui le font, ils s'en tirent sans aucune conséquence.

Comme je crois en la gestion par écosystème et que je m'occupe d'une association qui consacre un million de dollars par année à des études scientifiques, je suis exaspéré au plus haut point lorsque je vois que, dans une partie de notre secteur, les règles ne sont pas les mêmes. J'espère que votre comité sera en mesure de se pencher, entre autres, sur cette question fondamentale.

Par ailleurs, en septembre dernier, un tribunal a déclaré inconstitutionnel l'accord de 1988 qui transférait à la province la responsabilité de délivrer les permis d'aquaculture. Or, voici ce que je crains à ce sujet. Comme je l'ai dit clairement dès le début, je préfère de loin que ce soit le gouvernement fédéral qui réglemente l'aquaculture parce que le gouvernement provincial n'a jamais eu la responsabilité de gérer les stocks de poissons sauvages. Jusqu'au jugement, la province était responsable uniquement de l'aquaculture.

J'ai eu connaissance de nombreux cas où il y avait un conflit d'intérêts, y compris certains que j'ai signalés directement au ministre provincial. Chaque fois, la décision prise a nettement favorisé l'aquaculture, c'est-à-dire ce qui était de compétence provinciale, et non la protection des stocks de poissons sauvages. Le ministre fédéral a comme responsabilité d'agir comme fiduciaire des pêcheries publiques et de protéger les stocks de poissons sauvages. Si une demande de permis est incompatible avec la protection des stocks, je veux qu'une personne ayant des comptes à rendre au Parlement s'acquitte de cette responsabilité de fiduciaire.

Il s'est écoulé un an depuis le jugement, qui a été porté en appel. Toutefois, ce ne sont pas les compétences provinciales et fédérales qui font l'objet de l'appel. C'est la propriété des poissons qui se trouvent dans les cages. S'agit-il d'un poisson sauvage? Appartient-il à l'exploitant aquacole?

Dans le débat qui fait rage en Colombie-Britannique et qui s'étendra peut-être prochainement à l'élevage de la morue charbonnière, un problème fondamental m'inquiète. C'est que personne n'a été consulté dans mon secteur. Le ministère est en train d'élaborer les nouvelles règles qu'il appliquera à l'aquaculture, comme il doit le faire, selon moi, mais il n'a fait aucune consultation dans ce but. S'il faut que le gouvernement fédéral prenne la relève dans la gestion de l'aquaculture, mais qu'il y applique de mauvaises règles, la situation ne fera qu'empirer.

• (1600)

J'espère que votre comité considérera qu'il y a eu omission et que les règles doivent être élaborées par le ministère en collaboration avec tous les acteurs, qu'ils soient exploitants aquacoles, pêcheurs sportifs ou pêcheurs commerciaux. Ils doivent tous pouvoir faire entendre leur point de vue par l'intermédiaire du comité.

M. Lawrence Dill: Puis-je répondre à la question qui m'a été posée?

Premièrement, il semble y avoir une certaine confusion quant à l'origine du pou du poisson, alors permettez-moi de vous préciser que personne ne nie que le pou soit depuis toujours un parasite naturel du saumon. Lorsque j'étais enfant, les saumons adultes que j'attrapais avaient des poux. Cela ne fait aucun doute.

Mais, ce qui pose problème, c'est que nous avons mis des piscicultures en plein dans la route migratoire des saumons sauvages qui se rendent vers les cours d'eau pour les remonter, à l'été et à l'automne, et dans la route migratoire des saumoneaux qui arrivent en mer, au printemps. Or, les poux se propagent en très grande quantité dans les saumons d'élevage, ce qui n'est pas le cas normalement dans la nature, où le cycle d'infestation est rompu lorsque les saumons retournent dans l'eau douce, ce qui fait mourir les poux. Alors, la question n'est pas de savoir si les poux sont issus de la nature ou des piscicultures. Ils sont bel et bien issus de la nature, mais la pisciculture a un effet multiplicateur dans le système.

Permettez-moi aussi de répondre au commentaire sur la controverse dont j'ai parlé au début de mon allocution. Je pense qu'il me reste deux minutes.

On entend souvent des gens dire que, selon les études du ministère des Pêches et des Océans, lorsque qu'on met des saumons dans un aquarium en présence de poux de poisson, ils semblent avoir une réaction immunitaire efficace et se porter parfaitement bien dès qu'ils pèsent plus de 0,7 gramme. Donc, il n'y aurait pas lieu de s'en faire. Mais ce point de vue repose sur un raisonnement scientifique qui n'est pas tant erroné que sans aucun rapport avec le problème.

Permettez-moi de vous proposer une expérience que nous ferons par la pensée seulement et qui vous aidera à comprendre. Imaginez que, soudainement, on vous prive de vos yeux et de vos oreilles. Vous êtes sourd et aveugle et on vous met dans une salle où quelqu'un vous nourrit tous les jours et s'occupe de répondre à tous vos autres besoins. Vous pourriez survivre pendant longtemps. Mais, imaginez maintenant que vous êtes renvoyé dans le monde extérieur, alors que vous êtes encore aveugle et sourd et que personne ne vous nourrit. Vous êtes au beau milieu d'un enchevêtrement d'autoroutes et vous devez les traverser pour pouvoir trouver de la nourriture. Je pense que vous ne pourriez pas survivre bien longtemps.

C'est exactement ce qui se produit dans la nature, selon moi. Nous avons passablement de données qui nous montrent que les saumoneaux qui sont parasités par le pou du poisson sont beaucoup plus vulnérables face aux prédateurs que sont les truites et les salmonidés de plus grande taille. Les saumoneaux n'ont pas le temps de développer une réponse immunitaire. Ils se font manger et disparaissent de la population.

Voilà, selon moi, la différence entre une approche de laboratoire, qui consiste à évaluer la réponse immunitaire, et une approche écologique de terrain, où l'on observe les effets véritables sur le poisson dans la nature sauvage, où il rencontre prédateurs, maladies, compétition et autres facteurs.

Merci.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Dill, ces piscicultures seraient-elles au mauvais endroit? Pourraient-elles être installées à des endroits où les coûts ne seraient pas trop élevés? Si elles étaient à l'écart des routes migratoires, le problème serait-il résolu? Serait-ce plutôt que, peu importe où se trouvent les piscicultures, elles constituent un problème?

• (1605)

M. Lawrence Dill: Je crois que, si les piscicultures étaient plus loin en mer, le problème serait moins grave parce que, lorsque les saumoneaux les atteindraient, ils seraient plus gros et probablement moins vulnérables. Cependant, je ne pense pas que l'on puisse mettre les piscicultures assez loin pour qu'elles ne se trouvent dans la route migratoire d'aucune population de saumons, à moins de placer les piscicultures en haute mer.

Le président: Merci, monsieur Dill.

Vous avez la parole, monsieur Blais.

[Français]

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Dill.

Bonjour, monsieur MacDonald.

Je vais m'adresser principalement à M. Dill. Ça va toucher un petit peu à ce que Lawrence vient d'aborder. Lorsqu'on parle de dossiers, ou lorsqu'on a des opinions qui sont contradictoires comme celles qu'on a entendues jusqu'à maintenant, vous avez, semble-t-il, touché à un des points essentiels qu'il faut regarder pour faire la part des choses. Autrement dit, des études en laboratoire, c'est une chose; des études sur le terrain, c'est autre chose, ou ça peut être autre chose.

Mis à part cet élément, y a-t-il d'autres éléments sur lesquels on doit se pencher attentivement pour faire la part des choses? Vous comprenez que, lorsque viennent me voir deux scientifiques ayant deux opinions contraires ou comportant de grosses nuances, l'une par rapport à l'autre, je me demande quels sont les paramètres que je dois regarder davantage pour bien me situer, mis à part le fameux gros bon sens, le GBS?

[Traduction]

M. Lawrence Dill: C'est une très bonne question. Je vous dirais que vous devriez chercher à savoir d'où vient la personne. Est-elle indépendante? Travaille-t-elle pour une société d'aquaculture ou pour un organisme qui a intérêt à ce que se poursuive l'élevage du saumon tel qu'il est pratiqué actuellement? C'est l'un des critères à appliquer.

Quelle que soit la question, il n'est pas inhabituel que les scientifiques aient des opinions divergentes. La science fonctionne ainsi. Par les échanges entre scientifiques, on démêle le vrai du faux, jusqu'à ce que les données recueillies finissent par peser assez lourd dans un plateau de la balance pour que l'hypothèse à laquelle on s'intéresse soit acceptée.

J'ai examiné quelques témoignages entendus par votre comité, et voici ce qu'on ne semble pas avoir dit assez clairement. Certaines personnes ont critiqué, par exemple, les travaux de M. Krkosek. Elles ont écrit que, selon elles, M. Krkosek a tort. Or, on ne semble pas vous avoir précisé que M. Krkosek et d'autres personnes ont répondu à ces critiques et ont démontré qu'elles étaient erronées. Les personnes qui ont critiqué M. Krkosek se gardent bien de parler de ces répliques.

La science est un processus caractérisé par beaucoup d'échanges contradictoires, mais les données finissent par peser plus lourd d'un côté que de l'autre. Vous serez devant un tel constat lorsque vous vous rendrez compte que l'hypothèse que je défends est étayée par suffisamment des données scientifiques.

[Français]

M. Raynald Blais: Je peux vous rassurer un peu, car le témoignage que j'ai entendu de M. Krkosek, à mon avis — et j'ai l'impression que je vais garder cette opinion —, est le témoignage le plus éclairant que nous avons eu jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, en ce qui a trait au bassin qu'on pourrait éventuellement utiliser, je comprends qu'à partir du moment où un bassin qui retient un certain nombre de poissons, notamment les saumons, est installé en haute mer, en eau douce ou en eau salée, on soit dans un milieu un peu différent du milieu sauvage. Ça fait en sorte qu'il y ait différents problèmes qui soient à constater, à éviter ou à vérifier. Y a-t-il un bassin idéal qu'on devrait avoir? Y a-t-il une forme d'élevage idéale qu'on pourrait avoir?

[Traduction]

M. Lawrence Dill: De mon point de vue, la meilleure solution est de faire l'élevage des poissons avec un système qui empêche les échanges d'eau, de parasites et de maladies entre les piscicultures et les poissons sauvages. Ce pourrait être sur terre ou ce pourrait être dans des sacs en pleine mer, mais il doit y avoir une barrière physique entre les deux milieux. Je suis très favorable à la solution du vase clos parce qu'on résoudrait aussi un grand nombre de problèmes relatifs à l'aquaculture. Ces problèmes ne se limitent pas au pou du poisson, bien entendu.

• (1610)

M. Ron MacDonald: J'appuie cette idée. Malheureusement, le débat qui domine et où les esprits s'échauffent oppose les partisans et les opposants de l'aquaculture. Il faudrait plutôt débattre du genre d'aquaculture qui nous serait vraiment avantageux. Je sais pertinemment que les stocks de poisson sauvage diminuent, que la demande mondiale de protéines de haute qualité augmente et qu'avec de bonnes pratiques, l'aquaculture pourrait répondre à cette demande et constituer un moteur économique.

Permettez-moi de vous dire, monsieur Blais, que, lorsque le secteur de l'aquaculture s'est développé, on n'a pas réalisé une véritable étude des conséquences sur l'environnement. Voilà donc le problème. On a tenu pour acquis que cette production n'aurait aucune conséquence. Alors, lorsque des règles ont fini par être établies, les entreprises, pour la plupart étrangères, avaient déjà investi des centaines de millions de dollars dans les exploitations aquacoles. Elles font maintenant valoir l'argument économique.

Elles disent que l'aquaculture en vase clos ne serait pas rentable. Mais il est certain que, lorsqu'on a mis sur pied une aquaculture dont les frais d'exploitation ont été fixés à 40 p. 100 des recettes et qu'on vient se faire dire qu'on doit changer ses pratiques d'une manière qui ferait passer les frais à 50 p. 100, on combat énergiquement l'idée puisqu'elle implique qu'on ferait moins d'argent.

Il faut se demander s'il est possible d'y arriver. Je réponds que oui et que la solution est l'aquaculture en vase clos. Comme l'a dit M. Dill, il faut s'assurer qu'il n'y a aucune interaction entre les stocks de poissons sauvages et les stocks de poissons d'élevage. On arrive à le faire de façon rentable à certains endroits. M. Dill pourrait peut-être vous en dire davantage, mais j'ai reçu quelques courriels à ce sujet au cours des dernières semaines.

Pour revenir au poisson qui m'intéresse, la morue charbonnière, je vous rappelle qu'il ne se vend pas 1,50 \$ la livre, mais 8 \$ la livre. S'il n'est pas possible d'élever cette espèce en vase clos, il n'est pas possible de le faire pour aucune espèce. C'est l'un des poissons les plus chers au monde.

Alors, l'aquaculture en vase clos est la solution. Nous avons même offert au gouvernement provincial de l'argent pour faire des études sur l'élevage en vase clos de la morue charbonnière. Je vous dirais bien franchement que nous ne voulons surtout pas que se produisent, dans le cas de la morue charbonnière, le désastre et la controverse qui ont touché le saumon. Les stocks de morue charbonnière se portent bien, le poisson se vend chaque année plus cher la livre et nous pratiquons une pêche viable.

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je voudrais remercier MM. MacDonald et Dill pour leurs exposés. Je dois dire que vous avez tous les deux fait des déclarations très claires et expliqué de manière non équivoque les liens entre les poux de mer des piscicultures et le saumon sauvage.

Lorsque j'ai évoqué cette possibilité, on m'a traité d'irresponsable. En fait, j'ai déposé tout récemment un projet de loi d'initiative parlementaire visant à utiliser des parcs clos dans l'aquaculture; je suis donc sensible à ce que vous dites et attentif à vos propos.

J'ai quelques questions à vous poser. Je vais peut-être commencer par M. Dill.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages sur la façon dont le pou de mer nuit au saumon sauvage. Pourriez-vous m'expliquer comment le pou de mer tue le saumon sauvage? De quelle manière s'y prend-il?

M. Lawrence Dill: Il existe trois cas de figure. Le premier est sans détour. Imaginez un instant que des bestioles de la taille d'une grande assiette vous sucent le sang sur tout le corps; les conséquences directes sont faciles à se représenter: des troubles physiologiques entraînant la mort. C'est probablement ce qui arrive aux poissons les plus petits.

Le deuxième cas de figure, ce sont les maladies pouvant être transmises soit par le pou de mer — qui fait office de vecteur entre les poissons d'élevage et les poissons sauvages —, soit par l'ouverture de lésions sur la peau qui permettent aux maladies de pénétrer, de sorte que la cause ultime de la mort peut être, en réalité, une maladie secondaire.

Le troisième cas de figure est celui que j'ai mentionné précédemment: la vulnérabilité accrue à d'autres agents létaux comme la prédation et le manque de nourriture.

Ce sont les trois possibilités.

M. Fin Donnelly: Merci.

Est-ce que le pou de mer peut avoir des effets plus étendus sur l'écosystème?

M. Lawrence Dill: C'est aussi un risque très important qu'il ne faut pas négliger. La possibilité que ces poux contaminent les poissons de fond a déjà été évoquée, et M. MacDonald a fait une intervention très intéressante à ce sujet.

Nous avons observé, dans la région de l'archipel de Broughton, où un de mes étudiants étudie depuis plusieurs années, que lorsque des saumoneaux coho mangent des saumons roses infectés, ils attrapent des poux de mer. Nous avons pu démontrer que le saumon coho, dans cette région, est infesté de poux, même s'il est beaucoup plus gros, de sorte que si vous effectuiez le même type d'analyse que celui fait par M. Krkosek pour le saumon rose, vous verriez les mêmes signaux dans les populations de saumon coho — soit qu'avec l'apparition des piscicultures dans l'archipel de Broughton, les populations de cohos ont commencé à décliner. Et lorsque ces exploitations ont été mises en jachère, les populations de cohos ont recommencé à augmenter. Mais quand les activités ont repris, ces populations ont de nouveau diminué. On voit exactement le même phénomène, et il semble que cela ait des conséquences, dans la chaîne alimentaire, sur d'autres espèces de poissons.

Ce qui peut avoir également des effets plus étendus, c'est la diminution des ressources dont se nourrissent d'autres espèces. Si les populations de saumon sauvage déclinent, il faut s'attendre à une diminution des populations d'ours, de dauphins, d'aigles et autres oiseaux aquatiques qui se nourrissent de poissons. Il y aura même des conséquences sur la forêt, dans les zones riveraines, où une bonne partie de l'azote qui alimente ces zones provient de la décomposition des saumons qui viennent y mourir à l'automne. Les effets sur l'écosystème peuvent être dramatiques, et je considère que nous n'y réfléchissons pas assez.

•(1615)

M. Fin Donnelly: Merci.

Nous avons reçu des spécialistes, devant ce comité, qui nous ont dit, en gros, que le pou de mer ne représentait pas un problème pour l'aquaculture et le saumon sauvage sur la côte Ouest. J'ai même demandé s'il était possible que le pou de mer développe une résistance au SLICE. J'aimerais savoir si vous pouviez me donner votre avis là-dessus.

M. Lawrence Dill: Je vais parler en premier de la résistance au SLICE. J'ai trouvé que les propos de M. Sheppard sur cette question étaient totalement irresponsables et dénués de fondements scientifiques, particulièrement lorsqu'il a dit qu'il n'y avait pas de preuves et qu'il mettrait cela au vingtième rang sur la liste des possibilités, ou quelque chose du genre.

On a observé de la résistance au SLICE ailleurs, comme au Chili, en Norvège et dans l'Est canadien. Et hier, est paru un rapport du congrès sur les poux de mer 2010 qui s'est tenu ici, à Victoria, disant qu'il est fort probable qu'il en soit de même en Colombie-Britannique. En fait, il existe certains signes indiquant que ça a peut-être déjà commencé. Il n'y a bien sûr pas de preuves du contraire, parce que personne n'a fait d'expérimentations; il est donc inapproprié de discuter de cette possibilité sans avoir fait d'études préalables.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de M. Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Soyez les bienvenus, messieurs MacDonald et Dill. Nous vous remercions de l'information que vous nous avez fournie jusqu'à présent.

Je vais commencer par M. MacDonald et poursuivrai avec M. Dill.

Je crois que vous avez dit, ou clairement laissé entendre, que les entreprises d'aquaculture se battaient « bec et ongles » — je pense que ce sont les termes que vous avez employés — contre les projets d'élevage en parcs clos. Ce n'est pourtant pas ce qu'on nous a dit jusqu'à présent; en vérité, nous avons même constaté une certaine ouverture face à ces techniques. Nous n'avons entendu pour l'instant que le représentant de Marine Harvest, autant que je me souviens, mais il n'était pas contre l'idée. En fait, je crois que cette compagnie travaille même avec un des groupes que nous allons entendre au cours de la prochaine heure. J'ai pensé qu'il était important de le signaler.

Avez-vous dit qu'il existe actuellement quelques élevages de morue charbonnière?

M. Ron MacDonald: Oui.

M. Randy Kamp: Sont-ils situés près de zones où l'on pratique la pêche de poissons sauvages?

M. Ron MacDonald: Je peux vous donner une liste; je l'ai dans mon téléphone. Je vous la remettrai avant la fin de la séance.

Ces élevages sont situés près des bras de mer, là où se trouvent les jeunes poissons. Nous les laissons tranquilles pour qu'ils puissent se développer, atteindre la maturité sexuelle et frayer. Quand ils vont en eau profonde, dans le gouffre, ils pourraient entrer en contact avec d'autres poissons.

Ce qui nous préoccupe le plus, ce ne sont pas les trois exploitations existantes, mais la possibilité qu'on en ouvre 47 autres. Quand on voit le résultat de la multiplication des piscifactoreries utilisant des enclos en filets, au fil des ans, on se dit qu'il pourrait arriver la même chose ici.

Pour en revenir à votre premier commentaire, j'espère que vos témoins étaient sincères lorsqu'ils vous ont dit qu'ils voulaient aller de l'avant. L'élevage en parcs clos a été une option pendant des années pour ces entreprises, pendant que ce débat faisait rage. Tout ce que je les ai entendu dire, à propos de l'élevage en enclos, c'est qu'il n'est pas économique et qu'il n'y a pas de raisons de se lancer dans une exploitation de ce genre. Par conséquent, si elles ne sont pas convaincues que les pratiques actuelles ont un impact, pourquoi voudriez-vous qu'elles dépensent de l'argent pour changer d'endroit?

M. Randy Kamp: Honnêtement, je crois qu'elles comprennent le concept d'accréditation sociale ainsi que tous les autres facteurs. Je ne dis pas qu'elles se sont engagées à poursuivre dans cette voie; ce que je dis, c'est que je ne crois pas qu'elles y soient farouchement opposées.

Est-il important que les piscifactoreries soient dans le même secteur que celui où se trouve la morue charbonnière sauvage?

•(1620)

M. Ron MacDonald: Non, je ne crois pas. Nous n'obtenons pas beaucoup d'informations de la part des pisciculteurs. Nous ignorons où ils conservent leurs données. Nous voudrions qu'il y ait un registre. Nous l'avons d'ailleurs demandé au gouvernement provincial.

Ce que je dois vous dire, monsieur Kamp, c'est que le poisson n'a pas le même aspect. Il n'est pas aussi charnu. La teneur en gras ne semble pas aussi élevée. C'est un poisson très savoureux, mais il n'a pas le même goût que la morue charbonnière sauvage.

L'une de nos principales préoccupations, étant donné que nous nous efforçons d'être un exemple et de ramener le volume de pêche de 4 900 tonnes à 2 400, pour assurer la viabilité de l'espèce, c'est de faire la promotion de nos bonnes pratiques. Nous mettons l'accent sur la saveur, le goût et l'attrait pour les chefs cuisiniers. Si vous vous retrouvez avec un produit qui a le même nom mais qui, en réalité, n'est pas le même poisson, cela aura une grande incidence sur le marché. Nous sommes l'exemple à suivre pour les pêcheries des côtes Est et Ouest, pour ce qui est de la durabilité de la ressource et de l'augmentation de la valeur ajoutée dans le prix.

Je tiens à rappeler que 90 p. 100 de nos clients sont étrangers; nous sommes donc une industrie d'exportation. Nous faisons venir des devises qui n'entreraient pas autrement.

Je ne suis pas contre l'aquaculture; d'ailleurs, si vous faites un retour en arrière, monsieur le président, vous verrez que j'ai écrit un rapport, pendant que j'étais à votre place, favorable au développement de l'aquaculture. Nous voulons simplement que tout le monde prenne un peu de recul, examine les preuves et adopte une approche de précaution. Je ne comprends pas pourquoi le ministère — et ce n'est pas seulement depuis que vous êtes au pouvoir, c'était la même chose sous les gouvernements précédents — ne dénonce pas cette situation. Si nous ne pouvons pas prouver qu'il n'y a pas d'impact, mettons la pédale douce et réunissons de l'information avant de prendre des décisions.

Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles le premier ministre a annoncé la tenue de cette enquête: c'est parce qu'il faut mettre de l'ordre dans les données, et nous avons besoin de bons scientifiques comme M. Dill et d'autres, qui fassent valoir leurs thèses, et nous devons prendre des décisions pour sauver ces stocks de poissons sauvages.

Je ne veux pas que mon stock subisse le même sort que le saumon rouge du fleuve Fraser.

M. Randy Kamp: Il devient assez clair, d'après ce qu'on peut lire sur votre site Web, que vous êtes opposé, ou tout au moins réticent, au développement de l'industrie de l'élevage de la morue charbonnière. Dans quelle mesure est-ce attribuable aux données scientifiques et aux effets possibles sur le poisson sauvage, et dans quelle mesure cela tient-il au marché, comme vous l'avez mentionné, c'est-à-dire au risque de baisse des prix provoquée par l'augmentation de l'offre ou la diminution de la qualité?

M. Ron MacDonald: Notre préoccupation première concerne la biologie et la santé des espèces sauvages, mais il serait fallacieux de dire que nous n'avons pas pensé aux répercussions possibles sur l'économie des pêches, parce qu'il y en aura.

Nous pêchons maintenant 2 400 tonnes, selon des principes durables, de poissons prisés par tous les restaurants cinq étoiles et les marchés que nous avons tenté de pénétrer, qui récompensent nos bonnes pratiques en nous payant ce poisson 8 \$ la livre. Si la qualité du produit diminue, ce qui sera le cas, croyons-nous, avec des

poissons d'élevage qu'on essaiera de vendre au même prix que des poissons sauvages, vous savez ce qui arrivera: les prix chuteront.

Toutefois, je vais vous dire quelque chose. L'argument selon lequel ce n'est qu'une question de prix est venu de certaines personnes, mais nos propres membres ont indiqué qu'ils seraient prêts à investir dans l'élevage en parcs clos.

Nous n'avons pas de permis. Je vous parle de nos propres membres qui sont des entrepreneurs et pratiquent la pêche commerciale sur le littoral du Pacifique. Et s'il existe une façon qui leur permettrait à la fois de protéger les ressources sauvages et d'exploiter des élevages en enclos de saumons ou d'autres espèces, certains investiraient probablement, mais aucun d'entre eux ne donnerait un sou pour l'élevage dans des parcs en filet en Colombie-Britannique aujourd'hui.

M. Randy Kamp: D'accord. Merci pour votre témoignage.

Je m'adresse maintenant à M. Dill.

Je ne sais pas très bien par où commencer, mais permettez-moi de vous poser cette question: existe-t-il des scientifiques crédibles, à votre avis, qui ne partagent pas votre point de vue au sujet de l'interaction entre les saumons sauvages et ceux élevés dans des piscifactoreries?

M. Lawrence Dill: Il y a des gens, au ministère des Pêches et des Océans, qui rejettent partiellement mon point de vue. Par contre, je ne pense pas qu'ils contestent l'origine du pou ni l'impact sur les jeunes poissons. Ils peuvent mettre en doute les répercussions de ce phénomène sur les populations.

M. Randy Kamp: Leurs conclusions sont différentes de la vôtre. Sont-elles non crédibles pour autant?

•(1625)

M. Lawrence Dill: Non. Je pense avoir dit clairement un peu plus tôt que des gens raisonnables peuvent avoir des désaccords sur la façon d'interpréter des données; simplement, selon moi, les éléments de preuves appuient l'hypothèse que j'avance.

M. Randy Kamp: Je vous ai vu sur la vidéo disponible en ligne. Vous y dites, à propos des scientifiques du ministère des Pêches et des Océans, et je vous cite: « De deux choses l'une: soit ils sont extrêmement ignorants, soit ils sont mal informés, à moins qu'ils nous mentent ». Est-ce que vous le pensez toujours?

M. Lawrence Dill: Je ne pense pas avoir fait référence aux scientifiques du ministère des Pêches et des Océans en ces termes. Je crois que je parlais plutôt des gestionnaires de Pêches et Océans Canada. Je dois le vérifier. Je me souviens de cette déclaration.

M. Randy Kamp: D'accord. Laissons cela de côté pour l'instant.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence Dill: D'ailleurs, j'ai beaucoup de respect pour les scientifiques de Pêches et Océans Canada. Je pense qu'ils se trouvent dans une position où il leur est très difficile de faire leur travail, parce que leurs deux mandats ne semblent pas compatibles. Le premier concerne la protection des espèces sauvages et le deuxième la promotion de l'aquaculture, et cela les place dans une situation quasi intenable.

M. Randy Kamp: On nous a déjà dit la même chose, et je le comprends.

En ce qui concerne le travail de M. Martin Krkosek, je dois dire que j'ai lu pratiquement tous les échanges vigoureux, comme dirait M. Harvey, ainsi que tous les documents qui ont circulé.

Permettez-moi de vous poser quelques questions avant qu'il ne reste plus de temps. Qu'avez-vous pensé du document dans lequel il a écrit que d'ici 2010, le saumon rose serait une espèce éteinte? Ce n'est manifestement pas le cas.

De plus, lorsqu'il a comparu devant notre comité, il ne semblait pas arriver aux mêmes conclusions que vous. Autrement dit, il a déclaré plutôt clairement qu'il n'était pas opposé à l'aquaculture. Il pense qu'il faut que ce soit géré de manière efficace. En fait, je crois qu'il voulait dire que cette industrie s'était considérablement améliorée, abondant dans le même sens que M. Sheppard.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, s'il vous plaît?

M. Lawrence Dill: Eh bien, vous devez garder à l'esprit le fait que ses prédictions concernant l'extinction — je crois qu'il voulait parler de l'extinction commerciale de ces poissons — étaient fondées sur des données disponibles à l'époque où il a écrit ce document. Depuis lors, il y a eu des changements dans la façon dont les piscicultures gèrent le problème du pou de mer.

J'ai parlé plus tôt d'expérimentations. Les piscicultures traitent le poisson à différents moments et de manière coordonnée, et cela a donné des résultats très positifs. En fait, je sais qu'il reprend ces modèles à la lumière des données actuelles et qu'il n'arrive pas à des conclusions aussi frappantes. Toutefois, je crois que vous devez vous rendre compte que nous sommes maintenant en présence d'une industrie dont l'existence et l'impact sur les populations de saumons sauvages dépendent de l'utilisation de produits chimiques auxquels, nous en sommes pratiquement certains, les organismes visés vont développer une résistance, et lorsque ce sera le cas, nous n'aurons pas de solution de rechange. Nous nous plaçons dans une situation extrêmement vulnérable.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Messieurs, au nom du comité, j'aimerais vous remercier une fois de plus d'avoir pris le temps, malgré vos emplois du temps chargés, de venir nous rencontrer, d'entendre nos préoccupations et de tenter de répondre à nos questions. Merci encore.

Nous allons faire une courte pause pour nous préparer à recevoir nos prochains témoins.

- _____ (Pause) _____
-
- (1635)

Le président: Mesdames et messieurs, au nom du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui pour nous faire part de vos réflexions et tenter de répondre aux questions des membres.

Je crois que la plupart d'entre vous m'ont entendu lorsque j'ai parlé des emplois du temps chargés des membres du comité. Nous allons donc essayer de poser le plus de questions et d'avoir le plus de réponses possible. Normalement, nous laissons 10 minutes aux témoins pour faire leur exposé, et les membres du comité connaissent les limites de temps avec lesquelles ils doivent composer.

Monsieur Hobson, je crois que vous allez commencer. La parole est à vous.

M. Eric Hobson (président, Save Our Salmon Marine Conservation Foundation): Monsieur le président et chers membres du comité, merci de nous donner l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui. Je m'appelle Eric Hobson et je suis président de la SOS Marine Conservation Foundation. Je possède un baccalauréat en ingénierie de l'Université Carleton.

Je suis cofondateur de Northridge Petroleum Marketing, qui a été vendue à TransCanada Corporation, et de MetroNet Communications, qui a finalement fusionné avec AT&T Canada. Je suis actionnaire fondateur de plus de 50 compagnies. Mon succès en affaires m'a permis de créer la fondation SOS. Ma passion pour les océans remonte aux nombreux étés de mon enfance que j'ai passés à pêcher près de l'île de Vancouver avec mon père et mon grand-père.

Je tiens à préciser que je n'ai aucun intérêt financier dans l'industrie de l'aquaculture ou le développement de l'élevage en parcs clos.

Je suis accompagné de M. Andrew Wright. Andrew, voudriez-vous vous présenter?

M. Andrew Wright (représentant, Save Our Salmon Marine Conservation Foundation): Bonjour, je m'appelle Andrew Wright. Je possède un doctorat en ingénierie de l'Université de Hullin, en Angleterre. J'ai déposé plus de 50 brevets à mon nom et je suis un scientifique dont les travaux revus par des pairs sont publiés.

Je travaille sur le dossier de l'élevage en parcs clos, dans le cadre de la campagne de Save Our Salmon, depuis plus de deux ans maintenant, et je vois cela comme une initiative qui fonctionne, tous les jours. Nous en sommes venus à la conclusion que les élevages en enclos sont économiquement et techniquement viables.

M. Eric Hobson: Catherine, voudriez-vous vous présenter?

Mme Catherine Emrick (associée principale, Aquaculture Innovation, Tides Canada, Save Our Salmon Marine Conservation Foundation): Je m'appelle Catherine Emrick. Je suis associée principale, Aquaculture Innovation, auprès de Tides Canada, une organisation caritative qui offre du financement et des services de gestion de projets à des organismes philanthropiques, entre autres. En fait, nous mettons en commun des idées et des ressources pour aider à résoudre des problèmes sociaux et environnementaux complexes.

Je possède un baccalauréat en droit et un MBA de l'Université de Calgary, et je suis également membre de la Certified General Accountants Association. Je travaille avec Eric sur les questions d'aquaculture depuis trois ans. Lorsque je ne m'occupe pas de ces questions, je pratique le droit réglementaire, au Nunavut, pour le compte de Miller Thomson LLP.

M. Eric Hobson: M. Wright et Mme Emrick sont tous deux membres du comité consultatif en matière de solutions de la fondation SOS.

J'espère que vous avez le document; j'ai pensé que nous pourrions le passer en revue.

À la page 2, vous pouvez voir que la SOS Marine Conservation Foundation est une organisation caritative qui finance des recherches économiques, scientifiques et juridiques ainsi que des initiatives d'éducation publique. Le comité consultatif sur les solutions est une vaste coalition regroupant des chefs d'entreprises, des entrepreneurs et des professionnels. Nous cherchons des solutions aux problèmes de conservation marine. Pour ce faire, nous travaillons en collaboration avec des scientifiques, des représentants des premières nations, des salmoniculteurs et des groupes écologistes.

À la page 3, vous pouvez voir que nous nous engageons à collaborer avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique pour atteindre deux objectifs fondamentaux: protéger les stocks de saumons sauvages et le milieu marin de la Colombie-Britannique; et faire de cette province le chef de file dans la création d'une industrie de l'aquaculture reconnue mondialement, stable et rentable.

Je sais que vous avez entendu un certain nombre de témoins, dont M. Krkosek, au sujet des données scientifiques relatives aux impacts de l'aquaculture en milieu ouvert. Cela suscite beaucoup de débats.

Nous croyons qu'il existe suffisamment de résultats de recherche, examinés par des pairs et publiés dans des revues indépendantes, qui appuient la prise d'initiatives dans ce sens. Plus important encore, il apparaît clairement que le public manque de confiance dans la réglementation entourant l'élevage de saumons en enclos en Colombie-Britannique; et cette industrie ne pourra pas croître tant que la confiance du public ne sera pas restaurée. Le transfert des compétences de la Colombie-Britannique au ministère des Pêches et des Océans a créé une ouverture permettant de rebâtir la confiance du public et de créer une industrie aquacole viable.

À la page 4, SOS propose une stratégie en trois points pour y parvenir. À court terme, il s'agit d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan réaliste de gestion des établissements et de mise en jachère pour protéger les saumons sauvages les plus en danger ou menacés. À moyen terme, il faut instaurer un régime réglementaire plus transparent et plus responsable pour l'aquaculture des poissons à nageoires. À long terme, il convient de favoriser l'émergence d'une industrie canadienne de l'élevage du saumon en parcs clos de calibre international.

Plus précisément, pour soulager immédiatement le saumon rouge du fleuve Fraser et commencer à rétablir la confiance du public dans la réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique, nous recommandons que Pêches et Océans Canada travaille avec les salmoniculteurs pour étendre le plan de gestion qui existe actuellement pour l'archipel de Broughton, afin de protéger la prochaine génération de saumons du fleuve Fraser qui migrent vers les grandes fermes salmonicoles qui utilisent des cages en filet dans le nord du détroit de Georgie.

Nous savons que les principales exploitations à qui on demande de retirer des poissons d'élevage adultes — et je parle de les pêcher, pas de les retirer de façon permanente — sont Venture Point, Cyrus Rocks et la pisciculture Okesola Sonora. Toutefois, cela dépendra des stocks actuels dans ces fermes. Cette information n'est pas disponible pour le moment, même si elle est essentielle pour la stratégie de gestion du risque. Ceci devrait être accompagné d'un programme de surveillance indépendant du pou de mer inspiré du programme appliqué à Broughton, qui permet de surveiller à la fois les poissons d'élevage et les poissons sauvages.

En ce qui concerne la création d'un régime réglementaire transparent et responsable, il faut savoir que SOS a participé au processus formel de Pêches et Océans Canada. Nous avons ajouté à notre mémoire un sommaire de nos recommandations écrites.

En résumé, les principaux éléments d'un nouveau régime réglementaire efficace incluent, pour commencer, la priorité expresse accordée à l'obligation législative de Pêches et Océans Canada de protéger et de conserver les poissons et leur habitat, avant d'encourager la croissance de l'industrie de l'aquaculture. Il est essentiel de séparer les fonctions de protection des poissons sauvages de promotion de l'aquaculture.

L'un des mécanismes pour y parvenir est la création d'un organisme indépendant d'attribution des permis et de surveillance de l'aquaculture. Une autre façon d'y arriver est d'établir des critères de choix de sites, des seuils et des limites pour les répercussions à l'extérieur de l'exploitation, qui soient fondés sur des données scientifiques, et qu'on fasse de la surveillance, y compris auprès du saumon sauvage et d'autres espèces marines exposées. Le troisième mécanisme consiste à faire de la prévention et à surveiller les

niveaux de prises ainsi que les impacts sur les prédateurs, en se basant sur les approches utilisées pour la pêche commerciale. Le quatrième mécanisme concerne l'obligation de rapporter publiquement et en temps opportun les maladies, les parasites et l'utilisation de produits thérapeutiques dans l'environnement marin.

• (1640)

Nous passons maintenant à la page 6. La solution à long terme consiste à profiter des innovations technologiques qui permettront à l'industrie de l'aquaculture d'être viable et capable d'atteindre les objectifs de croissance fixés dans le cadre de l'initiative de planification stratégique nationale de Pêches et Océans Canada.

Pour avancer dans ce sens, SOS a financé, avec l'aide de Pêches et Océans Canada et du gouvernement de Colombie-Britannique, un rapport produit par M. Wright sur la faisabilité de la technologie terrestre en parcs clos. Essentiellement, M. Wright conclut dans son rapport que c'est techniquement et économiquement faisable.

En avril, en collaboration avec l'Université Simon Fraser, nous avons organisé un atelier pour explorer plus en profondeur la viabilité de cette technologie. Plus de 60 personnes y ont participé, représentant Pêches et Océans Canada, le gouvernement britannico-colombien, les premières nations, l'industrie, des investisseurs, des organismes environnementaux et écologiques ainsi que des universitaires. Pêches et Océans Canada a présenté, lors de cet atelier, un projet de consultation dans le cadre de son étude sur la faisabilité économique de cette technologie. Même si les résultats ne sont pas aussi favorables que ceux présentés par M. Wright, il y a globalement une convergence d'opinions sur le fait que le moment est venu d'au moins considérer l'aquaculture terrestre en parcs clos comme une alternative plus biosûre que la technologie faisant appel aux parcs ouverts.

C'est dans cette optique que la fondation SOS travaille avec la première nation Namgis pour mettre au point un projet pilote permettant de démontrer que le saumon peut être élevé jusqu'à maturité dans des exploitations commerciales et afin de valider les hypothèses nécessaires pour évaluer la possibilité que ce soit viable d'un point de vue commercial. Nous savons qu'il existe d'autres projets semblables en cours de développement. Pour que ces projets soient financés adéquatement, Tides Canada cherche à réunir des bailleurs de fonds et à établir un cadre de gouvernance au moyen de la création d'un fonds d'innovation. Jusqu'à présent, des organismes philanthropiques ont promis de débloquer 5 millions de dollars, à condition que le gouvernement et l'industrie en mettent autant sur la table. Nous vous invitons à recommander au gouvernement qu'il travaille avec Tides Canada pour coordonner le financement philanthropique et gouvernemental destiné aux projets pilotes concernant l'élevage en parcs clos.

La diapositive de la page 7 résume ce que nous demandons au comité de recommander. Premièrement, nous voulons le retrait immédiat des poissons adultes des établissements aquacoles situés sur les principales routes migratoires du saumon rouge du Fraser. Deuxièmement, il faut mettre en place un régime réglementaire transparent et responsable, en insistant clairement sur la protection et la conservation du poisson sauvage et de son habitat. Troisièmement, il faudrait que Pêches et Océans Canada prenne le leadership pour catalyser l'émergence d'une industrie salmonicole en parcs clos en coordonnant les programmes de financement gouvernementaux afin qu'ils atteignent le niveau de financement des organismes philanthropiques et du secteur privé. Il conviendrait aussi que le ministère travaille avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour considérer en priorité l'élaboration d'un régime réglementaire propre à l'élevage en parcs clos terrestres.

Pour conclure, je dirais que cette approche comporte un certain nombre d'avantages. Grâce à ses eaux non polluées, les faibles coûts d'hydroélectricité et d'émissions de gaz à effet de serre, ses terres de la Couronne et une main-d'oeuvre qualifiée qui connaît les techniques salmiconiques, la Colombie-Britannique pourrait commencer à étendre l'utilisation de systèmes standards. L'industrie de l'aquaculture aurait davantage confiance dans le processus décisionnel.

Plus important encore, la priorité sera mise, comme il se doit, sur la protection du saumon sauvage de Colombie-Britannique, et le public reprendra confiance dans la réglementation en matière d'aquaculture dans cette province.

Merci encore de m'avoir donné l'occasion de présenter nos recommandations. Nous sommes maintenant prêts à répondre à toutes vos questions.

• (1645)

Le président: Merci, monsieur Hobson.

C'est maintenant au tour de M. Orr.

M. Craig Orr (directeur exécutif, Watershed Watch Salmon Society): Merci beaucoup de m'accorder votre temps. Je suis désolé de ne pas avoir préparé beaucoup de notes. J'ai assisté à un atelier sur le pou du poisson ici, à Victoria, au cours duquel on a beaucoup parlé de la résistance du pou du poisson aux traitements chimiques. Je n'ai pas vraiment beaucoup de notes préparées, mais j'ai quand même quelques observations.

Ma formation est en biologie. J'ai une maîtrise ès sciences en écologie faunique et un doctorat en écologie du comportement. Je suis le directeur exécutif de la Watershed Watch Salmon Society et le coordonnateur scientifique de la Coastal Alliance for Aquaculture Reform.

Ma participation en ce qui concerne les interactions entre le saumon sauvage et le saumon d'élevage remonte à 1999 environ, mais elle a surtout augmenté en 2001, quand nous avons observé les toutes premières infestations de poux du poisson sur les jeunes saumons du Pacifique le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Depuis lors, je me suis principalement concentré sur l'aquaculture et les interactions entre les poissons sauvages et les poissons d'élevage. En tant que directeur associé du Centre for Coastal Studies de l'Université Simon Fraser et que directeur exécutif de la Watershed Watch, j'ai aidé à organiser sept ateliers internationaux. Nous avons fait venir des scientifiques du monde entier pour qu'ils nous fassent part de leurs expériences et de leurs données scientifiques à propos de l'impact du pou du poisson.

En 2004, nous avons commencé à travailler avec la plus grande entreprise d'élevage du saumon au Canada — et au monde, en fait —, Stolt Sea Farm, désormais Marine Harvest Canada. Cette collaboration avait pour objectif de mieux comprendre les données issues des élevages de saumon et les interactions entre le poisson sauvage et le poisson d'élevage, d'en améliorer la transparence et de prendre des mesures de gestion pour réduire la pression des infections sur les poissons sauvages.

En 2006, une partie de ce travail consistait à surveiller les poux de certaines exploitations de la Marine Harvest sur une base hebdomadaire au cours de la migration de sortie des jeunes poissons, ainsi qu'à examiner les effets des biocides sur ces poux. Les résultats de cette recherche seront dévoilés dans un document sous peu.

J'ai également publié plusieurs autres documents sur les interactions entre le saumon sauvage et le saumon d'élevage et je

me suis penché en particulier sur la production de poux dans les élevages de saumons.

Dans le cadre de ce travail, et en particulier dans les ateliers que nous avons organisés avec l'Université Simon Fraser, nous avons accumulé un nombre considérable d'éléments de preuve et examiné les données scientifiques relatives à l'impact de l'élevage du saumon dans le monde entier. D'après ce que nous avons appris de ces données — vous en avez peut-être déjà entendu parler un peu, et je m'excuse si c'est redondant —, 95 p. 100 des poux présents dans les eaux côtières dans le monde proviennent des élevages de saumon. De fait, ils produisent beaucoup de poux en raison de la forte densité des poissons d'élevage.

Il faut comprendre que nos élevages de saumon sur la côte Ouest sont énormes. Un élevage typique compte environ 725 000 saumons d'élevage, ce qui est beaucoup plus qu'en Europe. À titre de comparaison, la masse d'un tel élevage équivaut à quelque 500 éléphants d'Asie.

Nous nous sommes penchés sur ces données scientifiques et sur le fait que nous avons modifié l'écologie naturelle de nos eaux côtières. En particulier, nous avons changé les lois naturelles de ce qu'on appelle l'alopatrie de la migration. Cela signifie simplement qu'auparavant, lorsque les jeunes poissons quittaient les rivières, ils ne rencontraient généralement pas de nombreux saumons adultes portant des poux dans les eaux côtières.

Ils sont assez petits quand ils quittent les rivières. Les jeunes saumons rose et kéta pèsent moins d'un gramme quand ils sortent du gravier et se dirigent vers la mer. À l'époque, les saumons adultes se trouvaient en haute mer pour s'alimenter. Même s'ils portaient plusieurs poux, ils ne délétaient pas les oeufs de ces poux au passage des jeunes poissons. Ainsi, quand nous avions une écologie naturelle le long de notre côte, il y avait une séparation — l'alopatrie de la migration — entre les jeunes poissons sauvages et les poissons adultes.

Actuellement, nous faisons la culture du poisson d'élevage, et il semble que les élevages produisent un nombre important de poux. J'ai publié un article en 2007 dans le *North American Journal of Fisheries Management* à propos des modes de production sur les élevages en mariculture. Nous avons attendu plusieurs années, incitant Pêches et Océans Canada, qui avait de telles données, à publier les renseignements. Comme le ministre ne l'a pas fait, nous avons entrepris de le faire nous-mêmes.

Dans cet article, j'ai montré que ces élevages — nous en avons examiné seulement huit — produisaient des milliards d'oeufs de poux et de larves infectieuses chaque année. Qui plus est, les pointes de production d'un très grand nombre de poux arrivaient juste avant la migration des jeunes poissons depuis les fermes, et c'est encore ce que nous observons dans l'Ouest canadien à ce jour.

D'autres données scientifiques confirment qu'une grande production de poux provient de ces élevages.

• (1650)

En 2009, Mark Costello, un chercheur de pointe néo-zélandais, a déclaré qu'il ne faisait aucun doute que les élevages de saumon étaient la principale source d'épizooties de poux de mer observées chez les poissons sauvages aux quatre coins du monde.

Tous les scientifiques se sont réunis en 2007 lors d'un atelier à la baie Alert, en Colombie-Britannique, et ont dit qu'il ne faisait aucun doute que les élevages de saumon entraînent des répercussions partout dans le monde. C'était vrai pour l'Irlande, l'Écosse et la Norvège. Dans la déclaration relative aux anticipations, qui figure dans le compte rendu de l'atelier, on ajoute également qu'il est temps d'agir et de nous attaquer à ces répercussions. En Colombie-Britannique, la situation est exacerbée particulièrement par la petite population et la vulnérabilité des saumons rose et kéta, mais nous avons observé des poux sur les six espèces de saumon du Pacifique, y compris la truite arc-en-ciel.

Il existe également des documents qui révèlent des niveaux de population ayant des effets. Plusieurs d'entre eux portaient sur les effets des poux sur les poissons. Il est un peu plus difficile de les traduire en répercussions sur la population. J'attire notamment votre attention sur un document publié en 2009 et réalisé par Jennifer Ford et le regretté Ransom Myers, de l'Université Dalhousie. Il comporte une comparaison de paires de baies où il y a des élevages de saumons dans le monde entier. Je vous explique. Les auteurs se sont penchés sur des régions de l'Irlande, de l'Écosse, de la Norvège et de la Colombie-Britannique. À chaque endroit, ils ont étudié une baie où il n'y avait aucun élevage de saumon et une autre où il y en avait. Ainsi, ils ont pu surveiller toutes les sources de mortalité. Ce qu'ils ont dit très irréfutablement dans cet article évalué par les pairs, c'est que les élevages de saumons sont la principale source du déclin des poissons sauvages dans le monde. Leur méta-analyse ne laisse aucun doute à cet égard. De fait, ils ont constaté qu'en moyenne, partout dans le monde, lorsque l'on pratiquait la salmoniculture, la survie des poissons sauvages chutait de moitié. La Colombie-Britannique est tout simplement le dernier endroit où c'est en train de se produire.

Malheureusement, bien qu'il existe des documents comme celui-ci, une récente étude de M. Martin Krkosek, publiée dans l'une des revues scientifiques internationales de premier plan, révèle également un déclin rapide de la survie du saumon rose dans l'archipel Broughton. En Colombie-Britannique, énormément de débats continuent d'avoir lieu. D'ailleurs, je viens tout juste de voir resurgir le spectre de ce débat pendant l'atelier sur le pou du poisson, car le scientifique chevronné du MPO, M. Dick Beamish, a refusé de répondre à toutes les questions à savoir si les poux du poisson entraînaient des répercussions sur les populations des poissons sauvages. Il s'agit d'un débat qui dure depuis beaucoup trop longtemps. Les données scientifiques ont été ignorées et déformées sur cette côte, particulièrement par les organismes de gestion, jusqu'au point où il est parfois gênant d'être un Canadien, quand on voit le genre de données scientifiques que diffuse notre gouvernement fédéral. En fait, certains écologistes des ressources qui étudient ces problèmes dans le monde appellent cela une pathologie de gestion des ressources. Il s'agit là d'une situation récurrente dans le monde entier.

Permettez-moi de récapituler. Je ne peux pas résumer la situation d'une manière plus éloquente que le grand Buzz Holling, un éminent écologiste canadien qui vit à Nanaimo. Il dit ceci: « Pendant que la science fait appel à l'incertitude comme moteur de requêtes, les groupes d'intérêt utilisent et favorisent l'incertitude pour maintenir une politique de statu quo. »

C'est probablement le plan de communications sur les poux du poisson, diffusé il y a quelques années, qui en témoigne le plus clairement. De fait, dans ce plan, la Direction des communications du ministère des Pêches et des Océans exhortait ses scientifiques, s'ils étaient appelés à parler publiquement de cette situation, à prôner une complexité d'écosystèmes et la nécessité d'approfondir les

recherches avant que nous puissions définitivement attribuer ces pertes de poissons sauvages aux élevages de saumon. Ce fut de nouveau porté à de nouveaux sommets qui étaient tout à fait absurdes.

Avant de conclure mon exposé, j'aimerais vous parler d'un dernier élément. Il s'agit d'une critique récente de M. Dick Beamish, qui a publié un article intitulé « A proposed life history strategy for the salmon louse, *Lepeophtheirus salmonis*, in the subarctic Pacific ». Il a publié cet article dans une revue appelée *Aquaculture*, une revue d'écologie qui n'est pas bien connue dans laquelle il publie habituellement des articles. Il y a présenté d'autres stratégies de l'évolution biologique pour déterminer d'où proviennent ces poux du poisson. Bien entendu, vers le milieu des années 2000, nous avons entendu le MPO affirmer que les poux du poisson provenaient des poissons sauvages ou de l'épinoche, bref de partout sauf des élevages de saumons. Un universitaire duquel je crois que vous venez d'entendre le témoignage, M. Dill, a rédigé une revue de l'article de M. Beamish. Je vais juste en citer quelques lignes et je vais terminer là-dessus:

L'article de M. Beamish est douteux, car il n'est fait aucune mention des saumons d'élevage dans l'archipel Broughton...

Or, il s'agit d'un article qui examine les diverses stratégies de l'évolution biologique des poux du poisson.

... bien que cela soit le seul endroit sur la côte où des alevins sauvages nouvellement apparus sont fortement parasités. Les erreurs d'omission de M. Beamish et l'utilisation sélective de ses propres données et des données d'autres personnes mènent le lecteur naïf à une conclusion que l'on ne peut pas justifier. Sa « conclusion » selon laquelle le « transport des poux du poisson dans les zones côtières est une adaptation évolutive » n'est pas justifiée et ne consiste aucunement en une conclusion. En fait, la présence de saumons d'élevage le long des routes migratoires de très jeunes saumons sauvages constitue une perturbation anthropique ou humaine à un système d'hôte-parasite naturel...

• (1655)

Vous savez, ce sont là des propos assez fermes de la part d'un universitaire. Malheureusement, il semble que notre gouvernement fédéral ne s'entend pas encore. Bien entendu, notre vérificatrice générale a affirmé, à deux reprises, que le ministère des Pêches et des Océans était en conflit d'intérêts parce qu'il essaie à la fois de promouvoir la salmoniculture et de protéger le saumon sauvage.

Malheureusement, nous avons eu beaucoup de difficulté à diffuser des données scientifiques claires. C'est probablement la raison pour laquelle nous sommes en train de tenir cette séance. Cependant, il ne fait vraiment aucun doute que l'élevage de saumon est en train d'exacerber les problèmes des saumons sauvages dans le monde entier, principalement en ce qui concerne le pou du poisson, mais aussi la maladie, et je n'ai pas encore abordé les questions des poissons qui s'échappent et des polluants. D'ailleurs, nous avons également publié un document portant sur la manière dont le mercure est transporté dans la nourriture, puis bioamplifié jusqu'en haut de la chaîne alimentaire. On a relevé du mercure dans le sébaste, en raison de l'élevage de saumon. Il y a donc d'autres problèmes concernant la salmoniculture.

Tous les chercheurs auxquels nous avons parlé laissent entendre que le pou du poisson constitue un enjeu majeur dans le monde et que les traitements contre le pou du poisson commencent à être inefficaces. Les uns après les autres, les chercheurs de la Norvège, de l'Écosse et de l'Irlande nous ont dit que leur traitement contre le pou du poisson est en train de devenir inefficace. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il en soit de même ici aussi.

Je vous remercie.

Le président: Je vous en prie, monsieur Orr.

Monsieur Andrews.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai trois questions à vous poser. Je verrai bien si nous avons le temps de les entendre toutes.

Monsieur Wright, nous parlons du secteur de renommée internationale qu'est l'aquaculture en parc clos, mais il n'y en a pas vraiment au Canada actuellement. J'aimerais que vous me mettiez un peu en contexte; pourquoi n'y en a-t-il pas au pays et, surtout, quelles sont les données économiques auxquelles on a fait allusion? Je me demande quelles sont les données économiques relatives au système de l'aquaculture en parc clos et quelle est la raison pour laquelle nous n'en voyons pas au Canada. Comment se fait-il que certaines entreprises n'en profitent pas?

• (1700)

M. Andrew Wright: Je ne saurais vous dire pourquoi il en est ainsi. Je peux toutefois vous dire que la technique d'aquaculture en parc clos a donné les résultats escomptés pour de nombreuses autres espèces dans le monde entier. Le département de l'Agriculture des États-Unis mène depuis 30 ans un programme de recherche d'aquaculture en parc clos à recirculation. Qui plus est, on peut trouver dans le commerce toutes les composantes dont on pourrait avoir besoin pour construire un parc clos comme du matériel standard, et ce, auprès de multiples fournisseurs.

Ainsi, il est actuellement possible de construire un parc clos sans contraintes d'accès ou obstacles technologiques. De plus, on peut le faire de manière économique. Nous pourrions en parler si vous voulez. Je ne pourrais pas vous dire précisément pourquoi nous n'avons pas vu de telles fermes aquacoles au Canada. Mon travail était entièrement axé sur sa viabilité sur le plan technique et économique, ce qui semble avoir été démontré. Cependant, comme l'a dit le témoin issu du secteur de la morue charbonnière, si les frais sont moins élevés parce que les services de l'environnement sont mis gratuitement à la disposition des entreprises — l'oxygénation de l'eau et l'enlèvement des déchets —, pourquoi voudrait-on les payer? Il ne sert à rien d'augmenter les coûts de production. Cependant, cet environnement d'exploitation gratuit se fait au détriment des poissons sauvages, comme nous en avons beaucoup entendu parler.

M. Scott Andrews: Cependant, je ne saisis toujours pas comment se comporte ce type d'aquaculture sur le plan économique, car je me demande pourquoi on ne fait pas d'aquaculture en parc clos si cette technique a donné des résultats.

M. Andrew Wright: C'est moins cher et, actuellement, ce n'est pas économiquement impossible de le faire dans l'océan, mais cela ne veut pas pour autant dire que tous les coûts sont bien articulés. Autrement dit, il faut payer pour l'oxygénation de l'eau et pour le traitement des déchets de la ferme aquacole sur terre. Ainsi, les coûts d'exploitation seraient plus élevés sur terre que dans l'océan. Cela ne signifie pas que c'est économiquement infaisable.

Nous pouvons parler des données économiques. Permettez-moi de vous en donner quelques-unes. La construction d'une ferme aquacole de 1 000 tonnes coûterait environ 12 millions, et il faudrait 6 millions de dollars par année environ pour l'exploiter. Les recettes provenant des poissons seulement s'évalueraient à quelque 11 millions de dollars. Par ailleurs, il est possible d'utiliser le flux des déchets, et il est extrêmement important que tout le monde comprenne ce principe. Dans le cas des poissons en haute mer, on exploite les éléments nutritifs qui s'y trouvent pour élever les poissons. Cependant, on peut utiliser une énorme quantité des déchets produits et recueillis par la culture aquaponique associée, dont l'ammoniac qui est transformé en nitrates et les déchets solides

qui sont en fait des matières premières. Ainsi, on peut ajouter quatre millions de dollars par année aux recettes totales; il suffit de faire pousser de la laitue, des tomates et des poivrons. Deux cents kilos de poissons vivants permettent de cultiver 3 000 laitues toutes les six semaines. Actuellement, cet avantage économique est simplement déversé dans l'océan.

Permettez-moi de faire le calcul. Une entreprise qui ne fait que de la pisciculture peut donc générer des profits de 5 millions par année pour un investissement de 12 millions de dollars. Si elle fait de l'hydroponie et qu'elle capture les déchets, les profits peuvent s'élever jusqu'à 9 millions de dollars. Enfin, si l'entreprise impose une surcharge pour les poissons qu'elle peut alors livrer sans produits chimiques et sans agents thérapeutiques, les recettes peuvent se chiffrer jusqu'à près de 19 millions de dollars par année, soit des profits de 13 millions par année après déduction des coûts, avant impôt.

M. Scott Andrews: Je trouve seulement étrange qu'aucune société n'estime qu'il est viable sur le plan économique de laisser une opération privée s'en occuper.

M. Andrew Wright: Permettez-moi de répondre à cela. Donc, vous vous dites: « Voyons, qui est ce type surgi de nulle part qui sait faire des puces électroniques, qui vient nous dire comment construire et diriger une exploitation piscicole. »

Tout d'abord, vous n'êtes pas tenus de me croire sur parole. Tous mes chiffres sont comparables et correspondent à ceux qu'obtient le ministère américain de l'aquaculture depuis une vingtaine d'années.

Deuxièmement, il y a de nombreuses compagnies dans le monde entier, dont une en Norvège qui s'appelle AKVA et une autre en Israël, AquaMaof. Il y a aussi notre expert-conseil, sur notre côte, John Holder. Leur gagne-pain: concevoir et livrer clé en main des systèmes en parc clos. Ils ont vérifié tous mes calculs, qui correspondent aux leurs.

Alors, si l'élevage dans l'océan coûte 10 p. 100 de moins, qu'est-ce qui pourrait vous motiver à le faire en milieu terrestre? Vous ne le feriez pas. Si vos seuls éléments de motivation et votre seule récompense, ce sont les pertes et profits — et rien ne vous force à augmenter vos coûts —, vous ne le feriez pas, et il n'y a pas d'autre raison.

Nous avons désormais notre tout premier système de salmiculture en parc clos, dont l'efficacité est reconnue. Domsea, que dirige Per Heggelund de l'État de Washington, livre maintenant à Overwaitea 90 tonnes de saumon coho élevé en bassin artésien, qui est ensuite importé au Canada.

Pour être franc, Rick Thompson aussi a étudié la question et a dit: « Andy, vous touchez en plein dans le mille », parce que nous avons fait un examen approfondi de cette exploitation.

Alors, n'ayez aucun doute, c'est techniquement et économiquement faisable.

• (1705)

M. Scott Andrews: D'accord, je vous remercie.

Je vais y revenir, mais je voudrais poser une question à M. Orr au sujet de la résistance du pou de poisson. Je sais que vous en avez brièvement parlé vers la fin de vos observations, mais j'aurais deux questions à vous poser sur le pou de poisson, notamment au sujet de sa résistance. Est-ce qu'il existe des preuves scientifiques de cette résistance au Canada? Nous avons entendu parler d'endroits comme la Norvège et le Chili entre autres. On y a constaté la résistance du pou de poisson, mais y a-t-il des preuves de cette résistance au Canada?

M. Craig Orr: Nous travaillons depuis quelque temps avec M. Crawford Revie, un expert de la dynamique de la salmoniculture. Il coordonne nos programmes de surveillance, dans le cadre de notre démarche de gestion régionale coordonnée dans l'archipel de Broughton, et il a observé les premières manifestations de cette résistance au Nouveau-Brunswick, qui fait de l'élevage du saumon depuis plus longtemps. Nous pensons que ce n'est qu'une question de temps avant que cette résistance se manifeste ici.

La Norvège, en particulier, a eu un problème énorme en 2009. Nous venons d'apprendre qu'elle a dû recourir à un tas d'anciens produits chimiques très dangereux avant d'arriver à maîtriser la situation cette année. Bien des experts du pou de poisson qui assistaient à cet atelier ont dit que ce parasite a une incroyable faculté d'adaptation aux agents chimiques thérapeutiques.

Alors, ce n'est qu'une question de temps avant que cette résistance se manifeste en Colombie-Britannique. Il nous faut effectuer des essais biologiques sur la résistance du pou à ces agents chimiques. On n'en a pas encore fait à cette extrémité du pays, mais des essais sont en cours sur la côte Est.

M. Scott Andrews: Des témoins ont dit au comité qu'il est peu probable que cela arrive dans nos eaux ou nos installations parce que nous n'en utilisons pas autant que certaines autres exploitations où l'application du SLICE est plus courante qu'ici, au Canada.

M. Craig Orr: Ce n'est qu'une question de quantité, mais nous allons rattraper le reste du monde. Nous l'utilisons actuellement. Pour atténuer les risques d'infection dans l'archipel de Broughton, on fait notamment un traitement précoce au SLICE, le benzoate d'émamectine, un neuro-perturbateur. Nous allons inévitablement rattraper le reste du monde, probablement très bientôt malheureusement.

M. Scott Andrews: La deuxième question est au sujet de la migration des poissons juvéniles et de l'utilisation de SLICE. Certaines compagnies nous ont dit qu'elles utilisent le SLICE pour abaisser les niveaux de poux de poisson quand le saumon juvénile quitte la rivière. Vous dites que vous l'avez constaté sur une période d'une semaine à ce moment-là. Pourriez-vous m'en parler plus longuement?

M. Craig Orr: Oui, dans le cadre de notre entente avec Marine Harvest, des chercheurs de la Coastal Alliance for Aquaculture Reform ont été détachés auprès de deux exploitations piscicoles de l'archipel de Broughton au printemps 2006. Nous avons observé nous-mêmes les résultats affichés sur les compteurs de pucerons. Nous avons évalué l'efficacité du SLICE à réduire la quantité de poux sur les saumons adultes des fermes piscicoles et avons constaté que le produit était très efficace et tuait la plus grande partie des poux. Leur nombre restait peu élevé pendant environ huit semaines avant de grimper à nouveau. Le produit est assez efficace sur une courte période.

Nous avons pu observer la dynamique des biocides dans deux des piscicultures — Sargeaunt Pass et Humphrey Rock — au printemps 2006. Ces données sont maintenant rassemblées dans un document.

M. Scott Andrews: J'ai une question à poser, à M. Hobson ou M. Orr, sur les voies de migration du saumon rouge. On nous a dit qu'il y en a quatre, dont deux ne passent pas par des exploitations piscicoles. Est-ce vrai?

M. Craig Orr: Je répète que nous sommes seulement en train de tout mettre sur papier. Avec Mike Price et d'autres collègues, nous avons examiné la situation du saumon rouge et du pou de poisson sur cette côte-ci. Nous avons présenté nos conclusions préliminaires

dans le cadre de la conférence de 2010 sur le pou de poisson qui a eu lieu ici, à Victoria, il y a deux jours à peine.

Le saumon rouge vient du fleuve Fraser. Il se dirige vers le nord par le détroit de Georgie et longe une grande quantité de piscicultures de saumon dans les régions de la rivière Campbell et des îles Discovery. Ils y arrivent assez rapidement. Une petite sous-population de saumons rouges de Harrison Rapids passe par le détroit de Juan de Fuca et ils ne remontent pas la côte est de l'île de Vancouver. Ils ne croisent pas de saumons d'élevage et, fait curieux, leur taux de survie est plutôt élevé comparativement au reste des saumons du fleuve Fraser.

On vous a certainement déjà dit que le taux de reproduction du saumon rouge du fleuve Fraser est en baisse constante, surtout depuis le milieu des années 1990, au point où la population arrive à peine à se renouveler.

Les autres grandes populations de saumons rouges viennent de la rivière Skeena, où il n'y a pas de piscicultures de saumon. Nous avons travaillé avec Allen Gottesfeld de la Skeena Fisheries Commission, qui est biologiste pour les premières nations. Nous avons dénombré les poux des saumons rouges en provenance de la rivière Skeena et du fleuve Fraser. Comme nous avons les données d'ADN, nous connaissons ces stocks. Les saumons rouges de la rivière Skeena dont la voie de migration ne passe pas par des piscicultures de saumon ont plusieurs fois moins de poux que les autres. Par contre, les poissons du fleuve Fraser dont la voie de migration passe par des piscicultures de saumon ont beaucoup de poux, surtout en aval de ces installations. Nous avons prélevé des échantillons avant et après leur passage par les piscicultures de saumon. Ils n'avaient pas beaucoup de poux avant, mais ils en avaient beaucoup après.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Blais.

[Français]

M. Raynald Blais: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Hobson, je vais aborder les recommandations que vous faites dans votre petit document. Au dernier élément que vous mentionnez, il semble que vous favorisiez l'élevage en parc clos à terre, c'est-à-dire des bassins au sol, si je comprends. Il y a toutes sortes de bassins: des bassins ouverts, des filets, des bassins hermétiques plus ou moins grands et des bassins au sol.

Est-ce que je comprends bien qu'il s'agit de votre préférence en ce qui a trait aux bassins d'élevage?

[Traduction]

M. Eric Hobson: Si j'ai bien compris l'interprétation, je vous dirai que je favoriserais les systèmes de salmoniculture terrestres en parc clos. Il existe des systèmes en milieu marin. Vous avez dû entendre le témoignage d'Agrimarine lors d'une autre de vos audiences et je suis sûr qu'on vous a parlé de systèmes de parcs en milieu marin. Nous estimons que les parcs terrestres présentent le niveau de biosécurité nécessaire pour permettre à l'industrie de prospérer et de croître en Colombie-Britannique.

Ce sont des pisciculture de saumon dont l'eau est complètement recyclée et traitée. L'eau est d'abord amenée jusqu'au bassin, et ensuite, le taux de réapprovisionnement quotidien est de l'ordre de 2 à 5 p. 100. L'eau est donc réutilisée; on la traite et on la filtre.

[Français]

M. Raynald Blais: Sauf erreur, ces essais ont déjà été faits ailleurs, et les bassins au sol sont, d'une certaine façon, plus compliqués d'un point de vue économique. De plus, il y a un autre élément: les bassins au sol font en sorte qu'il y a des possibilités en ce qui a trait à la température qui peuvent être complètement différentes. Il y a toutes sortes de facteurs qui peuvent changer la donne.

Je me demandais si vous aviez fait une analyse économique de la question. Je comprends que l'analyse soit une chose, mais il est important que la solution puisse avoir d'autres impératifs. Je ne considère pas que l'impératif économique est le plus important.

Avez-vous abordé cet angle aussi?

[Traduction]

M. Eric Hobson: Permettez-vous que je laisse Andy Wright répondre à cette question? Je vous remercie.

M. Andrew Wright: La réponse, c'est oui. Dans notre étude, dont le rapport fait 50 pages, on tient minutieusement compte de la biologie du poisson, soit des taux de croissance, de la température et de l'indice de consommation. Notre étude se fondait sur les mêmes taux de croissance que donne Stead dans son *Handbook of Salmon Farming*. Le taux de croissance et notre travail portaient du principe d'une arrivée à maturité à 18 mois, à huit degrés centigrade. L'océan se caractérise par des fluctuations des températures et des niveaux d'eau, qui ralentissent la croissance. Donc, bien que ce ne soit pas intégré aux facteurs économiques de notre analyse, nous nous attendons à ce que l'arrivée à maturité soit plus précoce — 15 mois, peut-être même moins —, et compte tenu de la plus grande stabilité de la température et du taux d'oxygène plus élevé et optimal des parcs, les conditions devraient en fait être supérieures à celles de l'océan.

[Français]

M. Raynald Blais: Il y a d'autres éléments que vous abordez dans votre document. On parle de réglementation et d'encadrement, de fait. Je comprends que réglementation et encadrement demandent des ressources pour vérifier que l'encadrement est adéquat et que la réglementation est observée. On a beau avoir les plus beaux règlements au monde, on peut toujours se retrouver dans des situations où l'on est incapable de prendre la mesure de ce qui se passe et de véritablement intervenir au moment où il le faut. Ça explique les catastrophes qu'on connaît à gauche et à droite.

L'aspect de la réglementation et de l'encadrement, le regardez-vous sous l'angle des ressources nécessaires pour que ce soit bien encadré et bien réglementé?

• (1715)

[Traduction]

M. Eric Hobson: Je vous répondrai que des droits pourraient ou devraient peut-être être imposés aux entreprises aquacoles. À ce que j'ai compris, les coûts des permis sont assez minimes en ce moment pour l'industrie de la salmoniculture en cage en filet. Certaines choses ont changé depuis deux ou trois ans. Le coût du poisson d'élevage, notamment, est monté en flèche. C'est largement à cause des problèmes qu'ont connus le Chili, la Norvège et d'autres pays, lesquels problèmes ont entraîné une chute de la production de saumon dans le monde entier pour la première fois depuis très longtemps.

À mon avis, il faudrait plus de ressources. Il faudrait mieux réglementer cette culture, et bien la surveiller. Pour cela, il faut de l'argent, qui devrait provenir des droits de permis.

[Français]

M. Raynald Blais: Monsieur Orr, avez-vous quelque chose à ajouter sur les questions que j'ai posées aux gens qui sont ici, à Ottawa?

[Traduction]

M. Craig Orr: Ce n'est pas exactement sur le même sujet. J'ai lu l'étude de M. Wright et j'ai assisté à l'atelier sur l'aquaculture en parc clos. Je crois que les chiffres sont clairs. Nous ne devons pas non plus oublier qu'il est courant dans le milieu de la gestion des ressources, à l'échelle mondiale, de refiler les coûts, pour ainsi dire, aux services liés à l'écosystème, et c'est exactement pourquoi la salmoniculture en filet est plus économique. On laisse l'environnement se débrouiller avec tout et on ne comptabilise pas l'intégralité des coûts, notamment les dommages faits aux poissons sauvages ou les préjudices aux personnes dont la subsistance et la culture dépendent de ces poissons. Tout cela devrait être pris en compte dans les calculs si nous envisageons sérieusement une transition à l'aquaculture en parc clos. Si ces facteurs avaient été pris en compte, la transition serait chose faite depuis bien longtemps.

Le président: Merci.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président. Je remercie également nos deux invités pour leur exposé.

Commençons par les témoins à Ottawa. Je reviens sur les derniers commentaires de M. Orr, en faisant un lien avec une question qui a été posée plus tôt sur les motifs. Pourquoi une compagnie choisirait-elle l'élevage en parc clos terrestre ou dans n'importe quel type de parc clos, quand c'est tellement plus économique de faire autrement ou encore d'utiliser des cages en filet. Pourrait-on dire que vous prenez en compte les répercussions écologiques et la réaction de la population aux produits respectueux de l'environnement, ainsi que la valeur ajoutée de cette détermination des prix?

Deuxièmement, un commentaire a été fait lors d'une réunion antérieure du comité sur l'analyse du cycle de vie, c'est-à-dire l'empreinte de carbone, les intrants énergétiques, les systèmes de gestion des déchets, etc.

J'aimerais que vous nous parliez de tout cela.

M. Andrew Wright: L'analyse économique que nous avons faite à la suite de l'analyse technique était fondée sur les prix des produits de base et le coût supplémentaire pour les gens prêts à payer pour du poisson élevé sans produits chimiques thérapeutiques et conformément aux principes de l'environnement durable. Je vous réponds donc oui, parce qu'Overwaitea touche un supplément pour les premiers saumons élevés en parc clos terrestre qu'elle vend. C'est donc qu'il existe un marché pour cela, comme vous avez amplement pu le constater pour l'industrie du boeuf et du poulet.

Pour ce qui est de l'empreinte environnementale, je dirais qu'en Colombie-Britannique particulièrement, nous utilisons l'hydroélectricité — principal source d'énergie des parcs clos —, nous avons un avantage, parce que c'est une énergie propre.

La question de l'énergie revient constamment sur le tapis, et j'aimerais présenter quelques statistiques pour bien faire comprendre combien il faut d'énergie. Je vous invite à penser à l'industrie dans une dizaine d'années, avec un plein rendement de 100 000 tonnes de poisson débarqué élevé en parcs clos, et ce qu'elle consommerait d'énergie. Cela équivaldrait-il à une, deux ou quatre centrales nucléaires? Vous êtes probablement en train de faire un calcul rapide. Mais vous serez étonnés d'apprendre qu'un centième d'une centrale nucléaire de 10 mégawatts peut alimenter une industrie qui produit 100 000 tonnes de poisson. Bute Inlet, en Colombie-Britannique, l'une des plus grandes centrales hydroélectrique au fil de l'eau, donne un gigawatt. C'est l'équivalent d'une centrale nucléaire. Une centrale hydroélectrique au fil de l'eau de taille moyenne produit environ 50 mégawatts. Alors, il suffit d'une très petite quantité d'énergie pour que l'industrie fasse cette transition. Ne vous méprenez surtout pas sur ce fait.

Mes chiffres sont fondés sur une estimation très prudente de sept kilowattheures par kilogramme de poisson débarqué. Les meilleures installations d'AKVA et d'Aquamaof consomment trois kilowattheures par kilogramme de poisson débarqué, ce qui est encore moins. C'est donc, pour une installation produisant 100 000 tonnes, l'équivalent de ce dont a besoin une usine de pâte. Par conséquent, sur le plan de l'empreinte environnementale, il est très important de prendre cela en compte.

J'ajouterais que l'industrie utilise pour transporter les aliments et les poissons des véhicules au diesel qui consomment au total environ le dixième des chiffres que je viens de fournir — sauf que c'est du carburant fossile, le diesel, contrairement à l'énergie hydroélectrique, qui est propre.

Je recommanderais donc un suivi des travaux de Peter Tyedmers, parce que, bien qu'il ait une excellente méthodologie, ses données comportent des erreurs et sont anachroniques. Elles sont fondées sur un système qui date de 10 ans et qui pompait l'eau à une hauteur manométrique de 60 pieds. Les systèmes modernes de recirculation sont d'une efficacité phénoménale, parce qu'il leur suffit d'une hauteur manométrique de deux ou trois pieds tout au plus. Ils sont incroyablement efficaces, ce qui mérite d'être pris en compte dans votre réflexion.

Je vous remercie.

• (1720)

M. Fin Donnelly: J'aimerais poser une autre question, si j'en ai le temps. Monsieur Orr, vous avez dit avoir assisté à une conférence sur le pou de poisson. Pourriez-vous nous dire pourquoi la conférence a lieu maintenant et à qui elle s'adresse? Si vous avez quelque chose à ajouter, je vous invite à le faire.

M. Craig Orr: C'est une conférence internationale annuelle. Cette année, c'est en Colombie-Britannique. On y expose toutes les leçons qu'a retenues l'Europe en particulier et qui semblent très difficiles à adapter en fonction de cette côte. Nous serions des pionniers, ici. Nous devons aussi constamment réinventer la roue. Bien des gens nous ont parlé des traitements chimiques qu'ils emploient contre le pou de poisson, un parasite ravageur. Chaque année, la lutte contre le pou de poisson coûte quelque 300 millions d'euros à l'échelle mondiale. C'est un facteur qui n'est pas pris en compte non plus dans les analyses de l'aquaculture en cage en filet.

Puisque vous en parlez, Fin, j'aimerais dire une dernière chose sur le changement. Les humains sont notoirement réfractaires au changement. Ils s'accrochent à des idées et à des pratiques dépassées même s'ils savent qu'elles font du tort. On peut voir toutes sortes de comportements humains autodestructeurs, dont je ne parlerai pas,

mais de nombreuses études ont été effectuées sur le sujet, sous l'angle écologique. Ce qui pousse vraiment les gens à changer, c'est quand la crise prend une telle ampleur qu'ils sont obligés de se regarder dans le miroir et de se rendre à l'évidence qu'il faut changer.

L'industrie du saumon rouge du fleuve Fraser a été en crise. Elle a eu le pire rendement jamais enregistré l'année dernière, et la ministre Shea, c'est tout à son honneur, a commandé une enquête sur la situation. La salmiculture a connu une crise à laquelle on peut largement attribuer un certain changement sur la côte, mais ce changement ne survient pas assez rapidement pour sauver certains stocks de poissons. Nous devrions donc analyser les motifs de la résistance de la population au changement. Le sujet a fait couler beaucoup d'encre. Quoi qu'il en soit nous sommes en crise, et le changement doit survenir rapidement.

Le président: Merci.

Monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis sensible au témoignage de nos invités. Je tiens d'abord à dire combien je suis heureux de voir, Eric, que vous exploitez vos propres ressources et vos propres moyens. J'estime que c'est louable. Étant moi-même un Albertain, je trouve que l'Alberta n'est jamais à court de bonnes idées. Je suis heureux de vous voir.

Un peu comme vous, je suis un amateur de pêche sportive. J'adore la pêche. C'est le principal motif de mon intérêt pour siéger à ce comité, mais mes antécédents aussi... Alors, je voulais vous remercier pour le travail que vous faites et pour l'approche en apparence prudente que vous avez adoptée afin de trouver une solution rassemblant, me semble-t-il et d'après les témoignages entendus jusqu'ici, des intervenants aux vues très divergentes. Cela facilite la tâche des analystes des politiques et des organes d'élaboration des politiques comme le nôtre. Nous sommes heureux d'entendre proposer une approche plus diplomatique pour trouver une solution légitime au problème.

J'ai néanmoins des questions à vous poser. Je pense qu'il y a de vastes lacunes dans les connaissances sur les parcs clos. Andrew, je sais combien vous travaillez à ce dossier. Alors, peut-être vous pourriez m'expliquer ceci. À ce que je comprends, le modèle opérationnel prévoit d'utiliser les déchets pour la laitue. Je ne suis pas sûr qu'il y ait place sur le marché pour la laitue. Je pense que, si on inonde le marché de laitue, les prix vont chuter, ce qui pourrait avoir une incidence sur votre modèle.

Il me semble aussi que, dans le modèle que vous proposez, des cohortes d'âges différents se trouvent au même moment dans les mêmes bassins. Les salmonidés sont piscivores, c'est-à-dire qu'ils mangent leurs congénères. De plus, j'ai grandi dans une ferme de l'Alberta et mon expérience de l'élevage intensif m'a appris qu'on ne peut pas élever des animaux de tailles différentes dans le même parc, en même temps. Ce genre de système ne fonctionne pas. Donc, si c'est ce que propose votre modèle, pourriez-vous nous donner des explications?

Je serais très curieux de savoir comment Overwaitea s'en est tiré sur ce plan. Manifestement, ils ont un marché puisqu'ils vendent ce poisson. Selon mon expérience de l'aquaculture, si on compare les salmonidés élevés en eau douce et ceux élevés en eau salée, le goût et l'appétibilité varient grandement en fonction de divers facteurs liés à leur croissance. J'aimerais que puissiez nous en parler.

Nous n'avons jamais abordé la question dans aucune des audiences — et je pense que Ron MacDonald l'a fait remarquer. Ce qu'il craignait pour son association de la morue charbonnière, c'est que l'on donne à la morue de culture le même nom que la morue charbonnière sauvage. Nous n'en avons pas discuté. De toute façon, le saumon de culture est appelé saumon de l'Atlantique. Si vous avez lu sur le sujet, pensez à la légine australe. Ce poisson était vendu sous le nom de « bar chilien » pour fausser les apparences sur le marché ou détourner les consommateurs. Donc, nous ne nous sommes pas tellement demandé si nous désignons comme il se doit ce qu'achètent les consommateurs.

J'invite qui le veut bien à donner son avis sur le sujet.

De plus, monsieur Orr, je suis curieux de savoir ce qui suit. Les compagnies pharmaceutiques, à ce que j'ai compris, sont souvent en quête de nouveaux débouchés. Savez-vous quelque chose à ce propos, qui pourrait éclairer le comité? Il me semble que, si un problème de résistance du pou de poisson se manifestait, une compagnie pharmaceutique chercherait à offrir une solution. Pourriez-vous nous dire si un nouveau produit est à l'essai ou est proposé en vue de percer le marché et de contrer une situation que tout le monde semble s'accorder pour dire qu'elle est inévitable?

Je vous remercie.

● (1725)

M. Andrew Wright: Devrais-je intervenir en premier, Craig?

La première question portait sur l'idée de mettre divers poissons dans le même bac. Ce n'est pas pas tout à fait exact. Si vous avez le temps d'examiner le rapport, on parle de diverses cohortes dans le même volume d'eau ou d'eau traitée, mais en fait, elles sont dans des bacs différents selon l'étape de croissance des poissons. Les petits poissons ne rencontrent jamais les gros. C'est ce qu'on appelle la récolte séquentielle, et c'est une technique qui est utilisée dans toutes les autres sortes de systèmes en circuit fermé pour maintenir la même charge sur le lit bactérien.

Ce qu'il faut, ce sont de bons protocoles de biosécurité lorsqu'on amène de nouveaux saumoneaux, pour qu'ils ne transmettent pas de maladie et pour éviter que tous les poissons de la pisciculture soient exterminés. Donc, un réservoir-vivier est nécessaire à la biosécurité. C'est une méthode assez courante dans l'industrie du système en circuit fermé actuelle.

Je parie que je suis probablement la seule personne dans la salle à avoir déjà mangé...

M. Blaine Calkins: Je n'aime pas vous interrompre. Je veux seulement quelques précisions sur ce point. Voulez-vous dire que les saumoneaux ne proviennent pas d'une autre installation qui est protégée du point de vue biologique? Je crois comprendre qu'ils sont élevés dans des écloséries et que c'est de là qu'ils proviennent.

M. Andrew Wright: Oui, bien sûr, mais si quelqu'un se trouve dans une situation où il est un pisciculteur isolé et qu'il achète le stock, il peut croire qu'il provient d'une installation protégée du point de vue biologique, mais...

M. Blaine Calkins: On n'a aucun contrôle là-dessus.

● (1730)

M. Andrew Wright: ... ce n'est pas à lui.

Nous avons constaté cela au Chili avec la maladie de la chaux agricole, ce qui s'est passé avec la chaux agricole au Chili. J'en ai peut-être assez dit sur cette question.

La deuxième question portait sur la qualité du poisson. Je suis probablement la seule personne dans la salle qui a eu le luxe de manger du saumon coho élevé dans des installations terrestres et du saumon coho élevé dans la mer. Je peux vous dire qu'il n'y avait pas de différence de goût.

Pour d'autres espèces, comme le barramundi, qui est plus frais lorsqu'il arrive sur le marché, car il a été élevé dans de l'eau de bonne qualité près du marché, la qualité du poisson d'élevage est en fait supérieure à celle du poisson sauvage, parce qu'il peut passer du vivier à la table en moins de deux jours, mais un poisson capturé dans une autre partie du monde et expédié à l'autre bout du monde sera de mauvaise qualité. C'est vrai pour le marché du barramundi.

Ensuite, vous avez posé une question sur la production de laitue. La laitue est utilisée uniquement pour montrer la valeur des déchets sur deux plans: la quantité de produits que l'on peut faire pousser et la valeur qu'on leur donne. On peut donc faire pousser une grande variété de produits après avoir mené des activités de pisciculture. Il ne faut pas nécessairement que ce soit de la laitue, mais ce travail, la bioproduktivité à partir d'une livre de déchet et ce qu'elle signifie sur le plan de la croissance, a été documenté et présenté en fonction de la laitue.

La situation économique, soit dit en passant, peut être bonne sans la culture hydroponique, mais pourquoi gaspiller quatre millions chaque année alors qu'ils sont accessibles?

Ai-je répondu à toutes les questions?

M. Blaine Calkins: Je crois que vous y avez pas mal répondu.

Mes autres questions s'adressaient davantage au Dr Orr, ou peut-être à vous également; elle concerne l'étiquetage du saumon. Mais également, j'aimerais que le Dr Orr puisse répondre à mes questions avant que notre temps soit écoulé.

M. Craig Orr: Bien sûr, je peux faire cela.

Andy, voulez-vous que je parle de la résistance chimique?

M. Andrew Wright: Allez-y.

M. Craig Orr: J'étais à une réunion hier à la conférence de 2010 sur le pou du poisson dont le thème était la résistance. On traitait par exemple de la réduction de la sensibilité du pou du poisson au benzoate d'émamectine dans une pisciculture, de la tolérance accrue au benzoate d'émamectine par rapport à la santé des poux du poisson élevés en laboratoires, etc.

C'est M. Tor Horsberg, professeur à l'École de médecine vétérinaire de Norvège, qui a prononcé l'allocution en plénière. C'est un pharmacologue qui a étudié cela durant un certain nombre d'années. C'est une autorité mondiale en la matière. Il nous a parlé des problèmes actuels en Norvège. L'une des choses qu'il a dites, c'est que le Slice n'a pas fonctionné au cours de la dernière année. C'est le dernier produit chimique qui a été développé, en 1999. Nous parlons donc de quelque chose qui date de 11 ans maintenant sur le plan des développements récents. Il a dit qu'ils travaillaient au développement de vaccins qui permettraient aux poissons de lutter contre le pou du poisson, mais, à sa connaissance — et il doit le savoir —, il n'y a pas encore de vaccins.

Il était très préoccupé par l'efficacité du Slice, évidemment, comme bien d'autres personnes. Il a raconté qu'ils ont dû recourir à d'autres moyens de lutter contre le pou du poisson qui étaient utilisés dans le passé, y compris à des organophosphates comme le DDT et à ce genre de choses, et à des inhibiteurs de la synthèse de la chitine.

L'une des choses que les Norvégiens font également, c'est d'amener des bateaux près de ces piscicultures, des bateaux fermés, et de faire prendre un bain de peroxyde d'hydrogène aux poissons pour tuer les poux. Mais toutes ces choses comportent des limites en ce qui a trait à l'élimination des poux, et la Norvège est confrontée à un problème.

De plus, hier, j'ai dîné en compagnie de Mme Karin Boxaspen, une chercheuse sur les poux du poisson qui est importante en Norvège. Elle a dit que la seule raison qui explique que certains poissons ont été sauvés l'an dernier, c'est qu'un coup de froid exceptionnel a tué une partie des poux. Elle a dit que la situation aurait été bien pire si le temps ne leur avait pas donné un coup de main en tuant des poux.

Donc, nous avons des problèmes, même si nous dépensons 300 millions d'euro par année — c'est tiré du document dont je vous ai parlé un peu plus tôt, celui de Costello. Nous avons beaucoup de

difficultés à tuer un nombre suffisant de poux du poisson pour sauver les poissons sauvages.

Peter Heuch, un grand spécialiste du plan d'action contre le pou du poisson en Norvège, était également à la conférence. Il a montré qu'à mesure que les piscicultures s'agrandissent, ils ont de plus en plus de problèmes avec ces traitements chimiques. Ils ne sont tout simplement pas efficaces, et ils n'ont pas permis à la Norvège de redresser la situation des poissons sauvages en raison de la salmoniculture.

Le président: Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, au nom du comité, je veux vous remercier encore une fois d'avoir pris le temps, malgré votre emploi du temps chargé, de venir répondre à nos questions et de faire vos déclarations préliminaires.

Chers collègues, nous pourrions peut-être rester ici encore deux ou trois minutes. Il nous faut discuter du point qui a trait à la demande de voyage faite par le comité.

Merci

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>